

Deuxième séance, mercredi 11 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Motion M1066.08 Moritz Boschung/Katharina Thalmann-Bolz (augmentation des crédits pour la rétribution du courant injecté à prix coûtant [RPC]); prise en considération. – Projet de décret N° 124 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie / rétribution à prix coûtant du courant injecté); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 113 sur le postulat N° 312.06 Christine Bulliard/Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique. – Projet de loi N° 110 portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes, entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de décret N° 108 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1056.08 Moritz Boschung/Edgar Schorderet (adapter les articles 28 et 30 de la loi sur les agglomérations à des circonstances plus réalistes); prise en considération. – Postulat P2032.08 Hugo Raemy/Martin Tschopp (égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration fribourgeoise); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 député-e-s; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Pierre-Alain Clément, Claudia Cotting, Jean-Pierre Dorand, René Fürst, Joe Genoud, Patrice Jordan, Pierre Mauron, Christa Mutter, Stéphane Peiry, Yvonne Stempfel-Horner, Olivier Suter, Rudolf Vonlanthen.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Je vous informe qu'une motion intitulée «Crise économique – affectation de moyens à la relance» a été déposée ce matin sur vos pupitres. Elle est accompagnée d'une motion d'ordre demandant qu'elle soit traitée par le Grand Conseil selon la procédure urgente. En fonction du programme et des disponibilités du conseiller d'Etat, la motion d'ordre sera traitée demain matin.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion M1066.08 Moritz Boschung/ Katharina Thalmann-Bolz (augmentation des crédits pour la rétribution du courant injecté à prix coûtant [RPC])¹

Prise en considération

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Im Namen der beiden Motionäre und der 48 Mitunterzeichner der Motion danke ich dem Staatsrat für die Bereitschaft, unsere dringliche Motion zur Einspeisevergütung zu unterstützen. Wir laden Sie ein, die Motion zu überweisen und ebenso anschliessend den vom Generalsekretariat bereitgestellten Entwurf für ein Dekret gutzuheissen, damit die Standesinitiative ohne weitere Verzögerung nach Bern geschickt werden kann.

Wir sind überzeugt, dass die Standesinitiative genau zum richtigen Zeitpunkt erfolgt. Sie ergänzt in sehr konkreter Art die parlamentarische Initiative unseres ehemaligen Kollegen und jetzigen Nationalrates Jacques Bourgeois, die genau in die gleiche Richtung zielt.

Sie ist aber auch inhaltlich und in der Sache zutreffend. Vor ein paar Tagen wurde eben bekannt, dass der Fördertopf für den grünen Strom bereits vollständig ausgeschöpft ist und deshalb seit dem 1. Februar Beiträge für Stromproduktionsanlagen aus Wasserkraft, Photovoltaik, Windenergie, Geothermie, Biomasse sowie aus Biomasse-Abfällen auf eine Warteliste gesetzt werden müssen. Es darf nicht sein, dass ausgerechnet in einer Zeit, wo sich eine Energieknappheit abzeichnet, so viele gute alternative Energien ungenutzt auf der Seite gelassen werden. Es ist deshalb richtig und wichtig, dass wir aus Freiburg mit einer Standesinitiative in «Bundesbern» uns melden und uns für mehr Mittel für alternative Energien einsetzen. Der Ansatz des Staatsrates scheint uns dafür richtig und zudem konkret zu sein. Auch beim Bundesamt für Energie denkt man an eine entsprechende, in die gleiche Richtung zielende Gesetzesänderung.

Gemessen an der Zahl der Gesuche ist der Bereich der Photovoltaik überall, auch im Kanton Freiburg, der Grösste. Auch wenn dieser Produktionsweg im Moment noch relativ teuer und unrentabel ist oder zu sein scheint, so ist es andererseits doch jener, der für

¹ Déposée et développée le 4 décembre 2008, *BGC* p. 2550; réponse du Conseil d'Etat le 27 janvier 2009, *BGC* p. 357.

die meisten Einwohner und Hausbesitzer am ehesten in Frage kommen kann. Und wenn die Produktionsmenge von Photovoltaik-Anlagen erhöht werden kann, werden auch deren Produktionskosten erheblich sinken, was ja bereits jetzt angefangen hat, der Fall zu sein.

Wir haben also allen Grund, die vorliegende Motion und das Dekret gutzuheissen und wir laden Sie dazu ein.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre-gauche est bien évidemment extrêmement favorable tant à la motion qu'au projet de décret, dont elle partage le principe, l'idée et les propositions concrètes. Nous félicitons nos confrères, nous les remercions et nous voyons avec beaucoup de réjouissance la célérité du Conseil d'Etat pour traiter ce thème. Nous partageons également les préoccupations générales des motionnaires pour soutenir toutes les initiatives qui permettent de produire de l'énergie de manière renouvelable. C'est pour cette préoccupation que nous acceptons avec un «oui et» et non pas comme généralement avec un «oui mais» cette proposition. Il y a une petite question qui nous turlupine quand même, c'est la suivante: combien y a-t-il dans le canton de Fribourg d'installations productrices d'énergie renouvelable qui sont annoncées et qui ne peuvent pas bénéficier de l'offre d'achat à prix coûtant de la Confédération? On sait au niveau fédéral qu'il y en a 5426. Combien au niveau cantonal?

Pourquoi cette préoccupation bien fribourgeoise? Tout d'abord car la question de la production d'énergie renouvelable est vitale et urgente. Il y a un besoin extrême et important de produire mieux l'énergie dont nous avons besoin et tous les moyens doivent être mobilisés et aucune institution ne peut à elle seule répondre à l'ensemble des besoins. Il faut rejoindre toutes les bonnes volontés et tous les moyens de les fédérer. Pour une seconde raison, car il me semble que les temps ont passé où l'on pouvait prendre la Confédération pour une vache laitière. Son budget a aussi un fond, comme on s'en aperçoit actuellement avec les problèmes que vous connaissez bien en relation avec la crise internationale. Le temps n'est pas très loin où les subventions prises sur le budget fédéral ne suffiront plus. Il faudra envisager de recourir à des taxes sur le CO₂ par exemple. La belle époque où le canton de Fribourg pouvait aller pleurer misère à Berne nous semble dépassée. La situation est beaucoup plus au partenariat entre la Confédération et les cantons, avec des cantons qui prennent des initiatives et leurs responsabilités. Il ne nous surprendrait pas que, s'il y avait une rallonge de la part de la Confédération, elle serait en fonction des efforts propres consentis par les cantons eux-mêmes. La production d'énergie renouvelable est une question trop importante pour que notre canton puisse se contenter de passer la facture plus haut, de tendre la main en disant: c'est hors de notre portée. Notre canton doit assumer ses responsabilités et soutenir plus résolument que jusqu'ici la production et les économies d'énergie renouvelable sur son territoire. Pour parler de propositions concrètes, nous pensons à celle-ci entre autres: pourquoi le canton de Fribourg ne pourrait-il pas suivre la piste d'autres

cantons comme celui de Zürich, de Bâle, de Genève, pour assumer ses propres responsabilités? Cela signifie que, par exemple à Genève, les services industriels genevois achètent au prix coûtant et selon le barème de la Confédération l'énergie renouvelable produite par des installations qui sont sur une liste d'attente de la Confédération et qui sont sur son canton. Pourquoi ne pas le penser aussi dans le canton de Fribourg? Nous aurons sûrement l'occasion de reparler prochainement de cette question, lorsque nous traiterons de la stratégie cantonale en matière d'énergie. Ce sera le moment de nous souvenir de ce que fait le canton en matière d'énergie pour contribuer à son propre développement durable.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Il est fort regrettable que l'encouragement aux énergies renouvelables soit freiné par un plafond de l'enveloppe à disposition aussi bas qu'aujourd'hui. Notre pays a été un précurseur dans le domaine du photovoltaïque avec une certaine avance, même sur nos voisins européens. Un grand nombre de PME suisses, romandes et fribourgeoises ont participé au développement de cette technologie et sont prêtes, en cette période plus que jamais, à réaliser un grand nombre d'installations.

Or, la politique frileuse de la majorité de notre pays en matière d'énergie renouvelable a relégué la Suisse loin derrière nos voisins, notamment l'Allemagne, leader aujourd'hui dans le domaine du photovoltaïque, de l'éolien et j'en passe. Je regrette également que notre gouvernement ait abandonné, il y a déjà bientôt deux ans et avec l'aval de la majorité de ce parlement, l'aide aux installations photovoltaïques. Si vous associez en Europe «développement durable» et «Fribourg», personne ne pense une seule seconde au Fribourg du «high-tech in the green», mais bien à Fribourg-en-Brisgau, devenue la capitale du photovoltaïque et cela aussi bien dans sa production que dans son application. Profitons de l'aura de notre grande sœur allemande et emboîtons-lui le pas sur les énergies renouvelables. Notre économie régionale a également tout à y gagner, car l'argent investi dans ce domaine l'est localement. Avec ces considérations, c'est bien évidemment à l'unanimité que le groupe socialiste acceptera la motion urgente et le projet de décret portant dépôt de l'initiative cantonale à l'Assemblée fédérale.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Effektiv ist die Sonnenenergie zur Zeit noch eine derjenigen alternativen Energien, die teuer oder teurer sind als andere. Aber es dürfte auch klar sein, dass die Sonne diejenige Energie ist, die uns hoffentlich am längsten erhalten bleibt und nicht ausgehen wird. Die Effizienz wird gesteigert, darum auch der Entscheid der Swissgrid, die Beträge ab dem Jahre 2010 jeweils um 8% zurückzunehmen. Ich möchte an dieser Stelle noch einmal daran erinnern, dass bei allen Diskussionen und bei aller Sensibilität, die wir haben, doch diese Projekte nicht bei jeder Gelegenheit durch Einsprachen verhindert werden sollten. Ich war vorgestern im Kanton Waadt eine hydraulische Anlage besichtigen. Da wurde 1,5 km Bach eingelegt, und da wird heute sehr viel Strom produziert. Ich denke, das wäre heute schon nicht mehr

möglich. Im Zusammenhang mit der Photovoltaik stellen wir dasselbe fest und ich möchte bei dieser Gelegenheit einmal mehr darum bitten, und sagen, dass wir doch das Ganze einfacher handhaben mögen.

Ich weiss, es ist in Arbeit, auch von Seiten der Bewilligungen her: Auf schweizerischer Ebene hat der Bundesrat für Photovoltaik auf den 1. Januar 2008 einen neuen Erlass herausgegeben, der bestätigt, dass es für Photovoltaik-Anlagen im Prinzip nur noch eine einfache Baubewilligung braucht. Und es gibt Kantone, die brauchen überhaupt keine Baubewilligung mehr, ausser es werde auf historischen Gebäuden gebaut. Und ich denke, das ist auch wichtig, um Kosten zu senken. Und als Drittes möchte ich noch einmal daran erinnern, dass wir ja letztes Herbst eine dringliche Resolution der SP verabschiedet hatten, durch die man den Strompreis einfrieren wollte. Wir bezahlen ja heute alle seit dem 1. Januar 0,6 Rappen in einen Fonds. Diese 0,6 Rappen bezahlen wir in unserem Fall der Gruppe E. Sie ihrerseits bezahlt sie wieder an die Eidgenossenschaft. Das gibt dann die 320 Mio. Franken, wovon 5%, das heisst 16 Mio. Franken, für die Photovoltaik sind und das ist ja der springende Punkt, welcher nun mit dieser Motion erreicht werden sollte: Dass der Bund – und Sie wissen, dass auf eidgenössischer Ebene durch die Intervention von Jacques Bourgeois ebenfalls etwas am Laufen ist – diese 5% erhöht. Wollen wir diese 5% erhöhen?

Ich bitte Sie, sowohl die Motion als auch das Dekret zu unterstützen.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est partagé et personnellement, je ne suis pas d'avis qu'il faille soutenir cette motion urgente et ceci contre l'avis du Conseil d'Etat. Cette motion urgente, même si d'un premier abord elle peut partir d'un bon sentiment, elle est flatteuse dans l'esprit idéologique de tout un chacun, mais elle est trompeuse sur la réalité des faits. Les motionnaires veulent intervenir au niveau fédéral et plus particulièrement dans la loi fédérale sur l'énergie du 26 juin 1988 sur la RPC dans sa partie «rétribution du courant injecté à prix coûtant». Dans cette RPC, ils veulent intervenir dans la petite partie de production de courant photovoltaïque. Là, il faut dire non. Je vous rappelle que je travaille dans le monde de l'énergie et je suis également soucieux des aspects écologiques et financiers, mais des aspects raisonnables.

Dans le mot «écologique», il y a le mot «éco», là je suis d'accord, mais il y a aussi le mot «logique», là je ne suis pas d'accord avec la vue proposée. La RPC est une action «éco» et «logique» pour les énergies vertes telles que l'hydraulique, l'éolien, le bois, la biomasse, le solaire thermique et d'autres encore, mais pas pour le solaire photovoltaïque. Les conditions-cadre de la loi fédérale existante sont financées par une taxe, taxe perçue sur le réseau national de transport de l'électricité. Cette taxe actuellement perçue est de 0,45 ct/kWh consommé et ceci par l'ensemble des consommateurs, soit toutes et tous. C'est le citoyen qui paie sur sa propre consommation ménagère, c'est aussi le citoyen qui paie avec la consommation des industries, qui inévitablement reportent la hausse sur les produits qu'il consomme, et c'est toujours le citoyen qui paie

avec la consommation des services. C'est une augmentation supplémentaire programmée qui va se rajouter finalement à cette taxe aux consommateurs qui s'élève déjà actuellement et annuellement à 320 millions de francs. Du côté écologique, les experts en la matière ne se sont pas encore mis d'accord pour savoir si le bilan général écologique concernant les panneaux solaires photovoltaïques est positif, négatif ou neutre sur ces installations. En cherchant radicalement la position médiane, on ne devrait pas être très loin de la position zéro.

Pour quelles raisons voudrions-nous voir la montagne accoucher d'une souris? Pour quelles raisons voulons-nous taxer en plus des 320 millions annuels le portemonnaie du consommateur pour augmenter des subsides et enfin obtenir un résultat «éco» de zéro, et pas «logique» du tout du côté financier? Pas «logique», parce que le décret qui nous est proposé veut faire passer de 5 à 10% au maximum la subvention pour couvrir les coûts non couverts qui dépassent les 50 ct/kWh. Quand on sait que le kWh moyen coûte environ 25 ct au consommateur, je ne suis pas sûr que les propriétaires ou leurs mandataires qui ont déposé les 5426 demandes soient conscients du réel résultat financier avec ces installations photovoltaïques. J'ai eu personnellement un grand nombre de demandes de clients – et futurs clients j'espère – pour des installations solaires, solaires thermiques, l'automne passé lorsque le prix du mazout est monté à plus de 1,4 franc. Ces écologistes en herbe sont partis d'une bonne intention, on veut économiser de l'argent, et tout d'un coup le prix du mazout est retombé et on n'entend plus parler de la suite de leurs dossiers, pourtant pour des installations solaires thermiques où les rendements financiers peinent à voir le jour. Des aides financières ciblées sont en cours de préparation. Je pense notamment à celles qui visent l'économie d'énergie en travaillant particulièrement sur l'enveloppe des bâtiments, où avec le même argent on obtient une baisse de la consommation énergétique substantielle et non une augmentation de la production énergétique écologiquement moyenâgeuse.

Pour conclure, je dirais simplement ceci. Ne soyons pas moyenâgeux avec des moyens modernes, gardons cet argent pour d'autres subventionnements écologiques beaucoup mieux ciblés et refusons cette motion.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Als Mitmotionärin und im Namen der Schweizerischen Volkspartei, unserer Fraktion, nehme ich Stellung zur vorliegenden dringlichen Motion. Es freut mich, dass der Staatsrat diese dringliche Motion unterstützt. Herzlichen Dank.

Erneuerbare Energien, Schlüsseltechnologien des 21. Jahrhunderts, müssen so gut als möglich gefördert werden, sonst wird die zunehmende Motivation der Umstellung und des Umdenkens im Keim ersticken. Der angestrebte Investitionsboom für photovoltaische Energieerzeugung ist zu unterstützen. Folglich sollte der Kanton Freiburg ein grosses Interesse haben, dass das neue Fördersystem für grünen Strom seine Wirkung zeigen kann und nicht zum Bremsklotz wird. Mit dem Vorschlag des Staatsrates für eine Verdoppelung des Förderanteils für Photovoltaik-Anlagen können wir gleichzeitig etwas für Arbeitsplätze und fürs Klima

tun. Aus diesem Grund sollte auch die Freisinnige Partei als wirtschaftsfreundliche Partei ein Interesse daran haben.

Ich bitte Sie auch im Namen der SVP-Fraktion, diese dringliche Motion und das vom Staatsrat vorgeschlagene Dekret für eine Änderung des Energiegesetzes des Bundes zu unterstützen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Les députés Moritz Boschung et Katharina Thalmann-Bolz demandent une intervention urgente du canton de Fribourg auprès de la Confédération par l'intermédiaire d'une initiative cantonale afin d'assurer une réponse positive aux différents projets d'énergie renouvelable et notamment les énergies solaires photovoltaïques dans le cadre du programme Swissgrid concernant la rétribution du courant injecté à prix coûtant.

Les deux motionnaires ont raison. L'Office fédéral de l'énergie a annoncé le 2 février dernier que les fonds disponibles pour 2009 étaient déjà réservés et qu'aucun nouveau projet ne pourra être accepté cette année. Le programme mis en place au niveau national et géré par l'entreprise ou l'institution Swissgrid est ainsi dépassé par son succès, en particulier pour ce qui concerne les projets solaires photovoltaïques.

A ce titre, je peux directement répondre à M. le Député Thévoz. Pour le canton de Fribourg, seuls 95 projets ont été acceptés sur quelques 255 dossiers déposés. De ce fait, 160 projets se trouvent aujourd'hui sur une liste d'attente.

S'il est admis que le coût du kWh produit à ce jour par cette technologie est environ huit fois supérieur au prix du marché, il n'en demeure pas moins que le potentiel de développement est très important. A titre d'exemple, en couvrant les toitures bien orientées, il serait possible de couvrir le tiers des besoins en électricité du canton. Concernant les coûts, il faut quand même aussi relever que les prix du photovoltaïque devraient être réduits de 30% environ d'ici deux à trois ans grâce aux avancées technologiques et à l'accroissement du marché. Une baisse qui dépassera les 50% dans les sept à huit ans selon les spécialistes ou les estimations des spécialistes de l'EPFL. D'ailleurs, le directeur du laboratoire d'énergie solaire de l'EPFL imagine même qu'il pourrait descendre jusqu'à une douzaine de centimes en 2030.

On peut très bien comprendre la volonté du législateur fédéral d'avoir voulu privilégier les installations utilisant les énergies renouvelables économiquement les plus rentables. Par contre, la part destinée à la promotion du photovoltaïque nous paraît insuffisante. En effet, de la somme maximale de 320 millions de francs perçus sur le réseau national, seul 5% de ce montant, soit au maximum 16 millions de francs, sont affectés à la promotion du solaire photovoltaïque. Comme l'a relevé le conseiller national Jacques Bourgeois dans son initiative parlementaire visant le même but que la présente motion, notre pays connaît un certain retard dans ce domaine par rapport à nos voisins et il ne serait pas judicieux de l'accroître. Si le Conseil d'Etat est d'avis que le niveau maximum de la taxe, fixé à 0,6 ct/kWh par le droit fédéral, ne doit pas être relevé afin de ne pas charger de manière exagérée le consumma-

teur et l'énergie en ces temps de crise, il estime que la part de 5% attribuée au photovoltaïque pourrait être doublée sans que cela ne mette en péril l'ensemble du programme national, respectivement le développement des autres ressources énergétiques. Je dois dire que pour les autres parts pour l'hydraulique, pour la biomasse, il y a encore une certaine marge. Même si l'on augmente la part du photovoltaïque, il n'y a pas de raison pour évincer d'autres projets, d'autres énergies, qui sont plus efficaces.

Compte tenu du caractère urgent de la motion, le Conseil d'Etat propose que le Grand Conseil se prononce également sur la proposition relative au contenu de l'initiative cantonale spécifiant la modification des niveaux de la taxe attribuée à l'énergie photovoltaïque. Il s'agit d'une approche très pragmatique du Conseil d'Etat dans l'intérêt de la chose, même si, et là je dois vraiment revenir aux paroles de M. Morand, c'est un instrument qui n'est pas très efficace. Cette motion pourra néanmoins appuyer l'initiative parlementaire du Conseiller national fribourgeois Bourgeois. J'aimerais aussi souligner vis-à-vis des membres du groupe radical que c'est leur éminent représentant qui fait une politique vraiment fantastique au niveau fédéral, parce que c'était aussi M. Bourgeois qui avait fait en sorte que le budget pour les contributions globales en 2009 ait été relevé de 86 millions de francs. M. Bourgeois vise une politique très claire dans ce contexte et j'aimerais encourager les membres du groupe radical-libéral à suivre M. Bourgeois aussi dans ce contexte. J'aimerais remercier également le Bureau du Grand Conseil et le Secrétariat général pour leur souplesse dans le traitement de cette affaire. Si vous acceptez la motion urgente, le décret pourra donc être directement décidé aujourd'hui.

Je dois encore, pour terminer, donner une réponse à M. Thévoz, qui avait dit qu'on ne devait pas passer la facture plus haut, mais qu'il fallait agir au niveau cantonal. Là, je peux vous dire que, dans le contexte de la stratégie du Conseil d'Etat, on vise des mesures dans ce contexte-là et nous sommes en train d'analyser actuellement des possibilités: comment le canton de Fribourg pourra-t-il idéalement profiter de ces 100 millions de francs de la Confédération, qui les a ajoutés en dernière minute au budget 2009? C'est une piste que l'on explore actuellement et le Conseil d'Etat nous donnera des réponses très prochainement. Avec ces quelques remarques, je vous prie au nom du Conseil d'Etat de soutenir la motion et de voter oui.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 77 voix contre 9. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche

(LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Kolly (SC, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Projet de décret N° 124
portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie/rétribution à prix coûtant du courant injecté)¹**

Entrée en matière

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Wie in der Diskussion um die Motion angetönt wurde, geht es hier jetzt darum, den effektiven Erlass, den wir an den Bundesrat, an die Bundesbehörden weiterleiten können, zu behandeln und zu diskutieren. Wir schlagen vor, den Artikel 7a entsprechend anzupassen und hier den Anteil der Photovoltaik entsprechend von 5% auf 10% zu erhöhen. In diesem Sinne bitte ich Sie, diesem Dekret zuzustimmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

¹ Décret pp. 335ss.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 2. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Hunziker (VE, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 8.*

**Rapport N° 113
sur le postulat N° 312.06 Christine Bulliard/
Jacques Bourgeois concernant les conséquences et
mesures face à l'évolution démographique²**

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). C'est avec grand intérêt que j'ai fait lecture du rapport 113 concernant les conséquences et les mesures face à l'évolution démographique. C'est avec satisfaction que je constate que le Conseil d'Etat partage nos soucis et présente

² Texte du rapport pp. 279ss.

dans son rapport les défis à relever dans l'évolution démographique de notre canton. Je me prononce aussi au nom du co-postulant Jacques Bourgeois.

Notre canton, très bien situé géographiquement, connaît une importante évolution due à des migrations intercantionales. En 2040, le canton comptera 320 000 habitants selon l'Office fédéral de la statistique. Cette évolution ne sera pas sans incident sur les finances de notre canton avec d'un côté de nouvelles recettes fiscales et de l'autre des infrastructures à mettre en place, comme l'utilisation optimale de nos zones à bâtir, le dimensionnement à souhait de nos infrastructures scolaires, sociales et culturelles, ainsi qu'une formation, une recherche et une promotion économique assurant le plein emploi de nos jeunes. Notre canton est le plus jeune de Suisse. Le présent rapport démontre bien que l'évolution démographique n'est pas un facteur extérieur sur lequel nous n'avons pas d'emprise. Il est influencé par des paramètres tels que l'offre en places de travail, la disponibilité des zones à bâtir, ou l'offre en places de formation.

Dans son programme de législature 2007 à 2011, le Conseil d'Etat reconnaît que l'évolution démographique représente un défi majeur, auquel il faudra faire face à l'avenir. Il ne faut pas croire que notre avenir est déjà déterminé et que nous n'avons qu'à le subir, mais bien que nous devons le bâtir.

Permettez-moi encore quelques considérations avant de prendre acte de ce rapport. Il faut veiller à offrir suffisamment de places de travail, à haute valeur ajoutée, à travers des instruments tels que la promotion économique et la nouvelle politique régionale. Il faut mettre en place les infrastructures adéquates dans les communes pour pouvoir garantir la formation de nos jeunes. Relevons le défi au niveau de l'aménagement du territoire. Le territoire n'étant pas extensible, l'utilisation du sol est d'une grande importance. La densification de l'habitat et la mobilité sont une réponse. Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, nous avons créé des bases légales pour une orientation plus ciblée du développement territorial futur. Au niveau fédéral, la loi est en consultation jusqu'au 17 avril. Fribourg devra peut-être revoir sa loi. La grande évolution démographique se passera autour des pôles principaux, autour de la capitale, des chefs-lieux comme Bulle, Morat et Guin. Ensemble avec les communes, l'Etat doit accompagner tout ce processus. Enfin, pour faire face au défi de cette évolution démographique, des mesures, des stratégies avec des délais sont à envisager. Veillons par conséquent à mettre en place les meilleures conditions-cadre. Assurons dans notre canton le plein emploi et un cadre de vie harmonieux. Soyons proactifs et non réactifs.

Nehmen wir die Chance wahr, denn die Bevölkerungsentwicklung ist ein wesentlicher Indikator für die Attraktivität unseres Kantons. Nehmen wir auch unsere Pflicht ernst, diese Entwicklung zu begleiten und auch positiv zu beeinflussen.

Mit diesen Bemerkungen nehme ich Kenntnis vom vorliegenden Bericht, danke dem Staatsrat dafür und schliesse meine Ausführungen mit folgendem Satz:

Nous devons vraiment pouvoir agir et prévoir le développement futur et ne pas seulement le subir. M. le Commissaire du gouvernement, je vous remercie pour

cette phrase, car elle est de vous, et je vous prie donc d'appliquer cette devise, votre devise.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ce rapport très intéressant et veut relever quelques faits importants, qui auront une grande influence sur ses futures réflexions et engagements dans les différents projets qui nous seront présentés ces prochaines années.

Premier point. Fribourg est un canton où la population croît fortement depuis les années 80. Nous serons, dit le rapport, 300 000 en 2040, ou plutôt vous, les jeunes, vous serez 300 000 en 2040. Cette croissance importante fera bondir Fribourg au dixième rang des cantons suisses. Dès 2040, la situation devrait se stabiliser.

Deuxième point. Fribourg devra être attentif à ne pas se laisser enfermer dans une dynamique trop exclusivement résidentielle qui pourrait nuire à la qualité de son économie.

Troisième point important. La population de Fribourg est l'une des plus jeunes de Suisse. Ceci est un atout majeur, mais des exigences importantes en découlent. Il faudra investir dans cette jeunesse pour la maintenir effectivement dans notre canton.

Quatrième point. Fribourg compte aussi la population de plus de 65 ans la plus faible de Suisse, mais ce constat ne nous protège pas d'un vieillissement important de la population. Rappelez-vous, dans une récente discussion, l'on prévoyait en 2050 que 50% de la population de ce canton aurait plus de 65 ans. Ceci concerne aussi les jeunes qui actuellement siègent dans ce Grand Conseil.

Venons-en donc aux mesures auxquelles nous devons être sensibles. Une économie dynamique face à la concurrence, une politique fiscale attractive, les questions environnementales, les équipements culturels et sportifs ainsi que de formation, les infrastructures de santé et de prise en charge d'une population vieillissante sont des mesures qui ont systématiquement reçu le soutien du PDC dans le débat politique actuel.

La mise en évidence des quatre points précédents ne peut que nous convaincre de maintenir cette ligne politique de soutien au programme gouvernemental actuel. Le PDC l'affirme en prenant acte de ce rapport.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre-gauche a pris avec beaucoup d'intérêt acte du rapport. Nous saluons en particulier le travail excellent des démographes. Nous sommes cependant restés un peu sur notre faim en ce qui concerne les réponses à la très bonne question concrète des députés. Les conséquences des perspectives démographiques sont évoquées à notre goût en termes un peu trop généraux, trop vagues et qui sont valables pour beaucoup d'autres régions du pays qui sont aussi en croissance démographique. Il nous faut savoir si le canton de Fribourg a besoin d'apprécier précisément les défis spécifiques qui se posent à son développement durable en raison de sa forte croissance démographique et ceci de manière quantifiée. Il nous semble que c'est une bonne question. Ceci permettrait ensuite d'en déduire des pistes d'action pour notre canton. Il nous semble que ces préoccupa-

tions ont été un peu oubliées en cours de route et c'est pourquoi je voudrais en signaler quelques-unes.

Tout d'abord en matière environnementale, pas par goût propre, mais plutôt parce que l'on se trouve dans un canton à forte tendance rurale, donc les principaux défis se posent dans ce domaine. Ce ne sont pas moins de trois thèmes qui devraient faire l'objet de notre attention. La mobilité individuelle d'abord est un problème spécifique dans le canton avec sa structure urbaine très décentralisée dans de très nombreux villages. La question est de savoir alors quelles solutions novatrices en matière de mobilité on peut proposer ou mettre en place dans les régions rurales à faible densité? Et quelles mesures va-t-on prendre pour décourager les grosses cylindrées et la multiplication du nombre de véhicules par ménage. La réception de nombreux nouveaux habitants est d'une lourde responsabilité en termes de bilan énergétique des constructions nécessaires à les recevoir. Comme moi, vous avez lu récemment dans la presse l'annonce de la construction de nombreux immeubles locatifs dans le canton. Ils sont tous construits selon des standards du 20^e siècle et pas du 21^e siècle. Comment allons-nous faire pour ne pas laisser un pareil héritage à nos descendants? Ne pas leur léguer des bâtiments neufs mais déjà vieux? Et comment va-t-on éviter la gangrène du paysage? Protéger le principal avantage comparatif du canton en matière résidentielle et économique? En effet, les entreprises aussi y sont sensibles et en font un avantage important. Le mitage du territoire est déjà très avancé. Comment peut-on y remédier? Ce n'est pas une loi qui va nous permettre de le faire.

En matière sociale, l'augmentation de la population va sans aucun doute poser des problèmes d'intégration à l'école, dans la ville quotidienne, en matière de participation politique. Quels efforts seront nécessaires et à quel prix pour avoir une politique d'intégration dans un canton bilingue qui nous permette de garder l'avantage comparatif que nous avons jusqu'à maintenant. Finalement, notre liste en matière économique. Le défi est considérable, comme on le sait très bien, en termes de création d'emplois high-tech. Cela se doit d'être une priorité. La question est: de combien d'emplois high-tech avons-nous besoin pour remonter la moyenne salariale suisse, pour dépasser la moyenne salariale suisse? Pour avoir une idée de quelle est la limite que nous devons chercher à atteindre. Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous souhaitons avoir des réponses, pour avoir l'assurance que le canton fait face à son avenir, anticipe ses nouveaux défis spécifiques et ne regarde pas trop systématiquement dans son rétroviseur pour se réjouir de ses progrès passés, même s'ils sont bien réels.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport concernant les conséquences des mesures face à l'évolution démographique. Dans le préambule de ce rapport, le Conseil d'Etat ne cache pas sa motivation limitée par rapport au postulat déposé. Je cite, dans sa réponse du 2 octobre 2006: «*le Conseil d'Etat, après avoir exposé que les prévisions démographiques à long terme comportaient une large part d'incertitude, et qu'il était dif-*

ficile de définir les conséquences qu'elles pourraient avoir en 2040 à proposer l'acceptation du postulat».

Vu cela, le rapport sorti est fort intéressant. C'est un thème vaste certes mais qui doit préoccuper notre gouvernement de façon permanente, l'analyse, d'une part, et les prévisions, de l'autre. Le Conseil d'Etat décrit sous forme de défi les différentes mesures à prendre. Que ce listing de défis ressemble fortement au programme gouvernemental est logique! Conformément à ses convictions, le Conseil d'Etat a formulé son rapport selon les remarques citées dans sa réponse au postulat. 2040 est encore loin mais en respectant les défis mentionnés, les décisions justes seront assurées. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur contribution intéressante et importante.

En guise d'introduction, j'aimerais vous faire part de trois commentaires différents d'observateurs externes. M. Xavier Comtesse, vice-directeur d'Avenir Suisse, a commenté mon souci de bien positionner économiquement le canton de Fribourg dans l'avenir avec ces paroles: «*Vous, Fribourgeois, vous n'avez qu'à attendre, la saturation de l'Arc lémanique et de la région bernoise fera en sorte que vous aurez beaucoup de personnes qui voudront s'installer dans ce canton. Avec les moyens de transport toujours plus performants, ils pourront continuer à travailler à Lausanne, Berne ou Genève*». Un autre commentateur intéressé de l'avenir de notre canton, le fameux professeur émérite Henner Kleinewefers l'a exprimé il y a quelques mois de manière très directe. Il a dit: «*Fribourg est attractif parce qu'il n'est pas attractif*.» Un troisième commentateur, mon collègue bernois, Directeur de l'économie, Andreas Rickenbacher m'envie pour la croissance démographique très forte de notre canton – en 2007 même la plus grande de tous les cantons! C'est un signal très fort, dit-il, pour un dynamisme intéressant, également économique.

Ce qui ressort de ces différents commentaires est que la croissance démographique ne peut être prise comme un destin positif ou négatif mais demande des acteurs politiques une analyse approfondie. Pour relever les défis, le gouvernement mais aussi le parlement doivent développer une stratégie bien réfléchie. Je ne reviens plus sur les constatations que vous avez pu lire dans le rapport et qui ont été soulignées également par vous-mêmes: la croissance démographique la plus forte, le canton le plus jeune, la pression démographique de type résidentiel, c'est quand même un point que j'aimerais peut-être rapidement souligner. Les raisons pour une telle pression ne sont pas seulement le manque de terrains aux régions avoisinantes, comme le prétend Comtesse, mais aussi la mise à disposition de terrains à construire bon marché et un système éducatif de très haute qualité. Un autre aspect ne doit pas être sous-estimé, c'est que Fribourg est soumis à une forte influence des pôles urbains voisins. Cette périurbanisation transcantonale peut avoir des conséquences assez drastiques. Vu par exemple le très grand nombre de pendulaires de la Basse Singine à Berne, la Confé-

dération dans sa politique des agglomérations compte les trois communes fribourgeoises de Schmittlen, Wünnewil-Flamatt et Bössingen dans l'agglomération de Berne. Il est important de compter de plus en plus avec des régions fonctionnelles – là, je suis tout à fait d'accord – mais cela a comme danger que la cohésion du canton, notamment d'un canton bilingue comme le canton de Fribourg, est fortement mise sous pression. Les conséquences de ce développement démographique très fort sont multiples. Nous avons essayé de décrire les conséquences pour l'économie, pour la société mais également pour le territoire et l'environnement. Là, face à ces différentes constatations, on doit se demander quelle appréciation on doit faire et quelles mesures on doit prendre? Il est difficile de dire si la croissance démographique est en soi bonne ou mauvaise. Au-delà de cette question de nature plutôt philosophique, il s'agit de savoir comment gérer cette évolution. C'est la raison pour laquelle le gouvernement fribourgeois a accordé une attention toute particulière à la démographie dans le cadre de l'élaboration de son programme gouvernemental. Là, vous avez pu lire dans le rapport les différents domaines, les différents défis, comment le Conseil d'Etat propose de mener une politique de l'avenir et en impliquant les différents résultats de cette étude démographique.

J'arrive à la conclusion. La croissance forte de la population n'est pas un fait pour se plaindre. Bien au contraire, c'est un bon signe, un aspect positif pour la dynamique de la société et aussi de l'économie mais il faut être vigilant. Cette croissance démographique poussée représente également un grand défi pour le gouvernement et le parlement. Il faut l'accompagner de très près et développer une stratégie convaincante. Là, j'aimerais, en guise de conclusion, souligner deux points: Premièrement, l'aménagement du territoire jouera un rôle primordial. Il faut pouvoir définir clairement comment le développement territorial doit se présenter à l'avenir; avec la nouvelle LATeC, un cadre propice est à disposition. Un deuxième point: La création de places de travail intéressantes est un autre défi continu. Nous devons pouvoir profiter de cette croissance démographique et de la formation de beaucoup d'étudiants en leur offrant des emplois intéressants sur notre territoire et éviter ainsi que les étudiants, la plupart des étudiants, après leurs études, ne partent dans les autres cantons.

Avec ces quelques remarques, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de loi N° 110 portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes¹

Rapporteur: **Markus Ith** (PLR/FDP, LA).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Comme vous avez pu le constater en consultant le présent projet de loi, nous sommes devant une multitude de modifications ou plutôt d'adaptations d'articles dans différentes lois. Suite à différentes motions et, par force, une adaptation à la nouvelle Constitution, il a été nécessaire de revoir principalement la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes. En résumé, on peut dire que le Grand Conseil va se prononcer sur des modifications obligatoires, nécessaires, justifiées et adéquates à la situation actuelle.

Zusammenfassend kann erwähnt werden, dass es bei den Gesetzesänderungen hauptsächlich um folgende Themengebiete handelt: Regelungen bezüglich dem Ablauf und den technischen Hilfsmitteln bei Abstimmungen, Fragen im Zusammenhang mit dem Stimmregister und Einführung eines Registers für politische Parteien, Zusammensetzung und Konstituierung des ersten Gemeinderats nach einer Gemeindefusion, Regelung bezüglich dem Wohnsitzwechsel eines Gemeinde- oder Generalrates.

La commission a siégé à une reprise le 12 janvier 2009 en présence de M. le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, de M^{me} Brigitte Leiser, cheffe de service adjointe du Service des communes et de M. Christophe Maillard, conseiller juridique de la Direction. La commission a examiné le projet avec exactitude et reconnaît l'utilité et la nécessité de l'ensemble des modifications. Il salue tout particulièrement la prise en compte des différents commentaires arrivés au cours de la consultation. Elle a également pris acte que l'Association des communes est également favorable aux modifications proposées.

Pour toutes ces raisons, la commission, en présence de tous ses membres, est entrée en matière sur le projet de loi et l'a adopté dans sa version initiale, à part une petite modification rédactionnelle dans le texte français sur laquelle je vais revenir lors de la lecture des articles.

Je vous invite donc à faire de même.

Le Commissaire. Par principe, la loi sur l'exercice des droits politiques est une loi qui est toujours en mutation – on pourrait dire en révision – et, si possible, en amélioration. Quelques améliorations ont été apportées, comme l'a dit M. le Rapporteur, suite à des motions acceptées dans ce Grand Conseil mais il y a surtout la fin de la mise en application de toutes les exigences de la nouvelle Constitution.

C'est dans cet esprit-là que je vous invite à accepter toutes les modifications proposées.

¹ Message pp. 211ss.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Pour ces deux révisions partielles des lois sur l'exercice des droits politiques et loi sur les communes, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte qu'elles abordent essentiellement des questions techniques afin de les adapter à la Constitution, d'une part, et qu'elles sont, d'autre part, en plus de quelque autre changement et adjonction, une mise en application des motions énoncées dans le message du Conseil d'Etat. Le commentaire des articles démontre que l'ensemble des modifications proposées apporte effectivement des améliorations opportunes. Les communes sont les premières concernées dans l'application de ces lois. A ce sujet, le Conseil d'Etat relève dans son message que la mise en consultation de cet avant-projet a été bien accueillie puisque sur 105 réponses reçues, 87 réponses proviennent des communes individuelles et les 3/4 de ces communes ont déclaré soutenir la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises. Cette annotation est intéressante, d'autant plus que l'on peut constater avec satisfaction que le Conseil d'Etat a tenu compte des remarques formulées lors de la procédure de consultation. Il nous appartient aussi d'en tenir compte.

Deux rajouts à la loi sur l'exercice des droits politiques: celui traitant du dépouillement anticipé qui, effectivement, répond à l'évolution de la pratique des citoyens, qui sont de plus en plus nombreux à voter par dépôt ou par correspondance. A ce sujet, notre groupe a pris acte que toutes les mesures nécessaires à la sécurité d'un dépouillement anticipé, au secret du scrutin, seront ordonnées par le Conseil d'Etat, ce qui, bien évidemment, facilitera le travail du bureau électoral mais surtout ordonnera des mesures identiques pour toutes les communes, tout comme – pour les communes qui le souhaitent – l'utilisation de techniques nouvelles pour l'établissement des résultats des votations. Ces deux propositions vont contribuer à une transmission un peu plus rapide des résultats.

La complémentarité de l'article 48 – permettez-moi l'adage «Mieux vaut prévenir que guérir» – clarifie avec raison la situation d'une personne élue mais considérée démissionnaire en cas de changement de domicile. Le message du Conseil d'Etat précise que lorsque les modifications proposées auront été apportées aux lois respectives, l'ensemble de la législation fribourgeoise en matière de droits politiques pourra être considéré conforme à la Constituante. Néanmoins, et il en fait mention, il reste encore un travail conséquent: la question de la définition et redéfinition des cercles électoraux dans la loi. Cette question, objet d'un travail en cours, nous donnera l'occasion d'y revenir. Pour l'instant, c'est le point d'interrogation à ce sujet sensible. Quant à l'amendement Ducotterd que nous avons eu sur nos bureaux ce matin, j'ai deux questions au Conseil d'Etat. Les conventions de fusion sont-elles limitées dans le temps ou éternelles? Si éternelles, une modification peut-elle intervenir sans que la loi des communes en fasse mention?

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière de ce projet de loi.

Brodard Vincent (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste a examiné le projet de loi et entre en matière sur les révisions proposées. Au vu du fait que bon nombre d'arguments ont déjà été donnés, je me contenterai de dire qu'une grande majorité de ces adaptations résulte de motions acceptées par le passé ainsi que de deux nouveautés introduites par la Constitution cantonale. En outre, l'évolution des pratiques démocratiques rend indispensable l'adoption de certaines règles du jeu pour répondre aux exigences de nouvelles technologies ainsi que l'adoption de règles concernant les élections d'autorités communales. En résumé, le groupe socialiste soutiendra ce projet.

Crausaz Jacques (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné le projet de loi portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes et du message n° 110 qui l'accompagne. Nous saluons la pertinence de l'ensemble des adaptations proposées et nous considérons qu'elles représentent une mise en application adéquate des dispositions concernées de la nouvelle Constitution et qu'elles constituent des réponses appropriées aux interventions parlementaires dont les propositions ont été intégrées à cette révision. Nous approuvons également les autres modifications incluses dans ce projet, en particulier l'inscription désormais dans la loi des nouvelles techniques de dépouillement des résultats des votations ainsi que les précisions apportées aux règles à appliquer dans de nombreuses situations qui pouvaient encore faire problème lors de la constitution des autorités communales, spécialement en cas de fusion de communes. Le groupe prend acte que la définition, ou plutôt la redéfinition des cercles électoraux fera l'objet d'un projet ultérieur.

Le groupe soutiendra ce projet tel qu'il ressort des délibérations de la commission parlementaire et vous invite à en faire de même.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a traité avec attention ce projet de loi portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes. Nous relevons que cette révision partielle comprend 18 modifications découlant, comme il a déjà été dit, de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution ainsi que des motions acceptées. Une seule modification est proposée directement par le Conseil d'Etat, celle qui oblige à la démission tout élu communal qui changerait de domicile politique au cours de la législature. Nous relevons aussi que la loi sur l'exercice des droits politiques est soumise à des modifications constantes et que la révision de la loi sur les communes prend toute son importance dans le contexte des fusions de communes à venir.

Le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière de ce projet et vous invite à en faire de même. Des colègues interviendront à la lecture des articles.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Etant syndique moi-même d'une commune fusionnée depuis quatre ans, personnellement, mis à part le principe scellant la fusion entre les entités concernées, je me demande quelle valeur peuvent encore avoir les arrangements inscrits

dans une convention de fusion au-delà – disons – d’une législature dès son entrée en vigueur. Eh oui, quelle valeur? Car la nouvelle commune a grandi, évolué, donc changé dans de nombreux domaines. Que faire si la majorité d’une assemblée communale ou d’un conseil général aimerait après 5, 8 ou 10 ans partir dans une autre direction sur un objet de la convention, un objet qui serait tout à fait louable et juste en raison de l’évolution financière, démographique ou économique de la commune?

En ce qui nous concerne, une fusion des cercles scolaires avec d’autres communes a été inscrite dans notre convention. Aujourd’hui, nos communes ont évolué démographiquement et remplissent les conditions du Département de l’instruction publique, de la culture et des sports quant à la grandeur critique à atteindre pour nos écoles. Or un arrêté du Conseil d’Etat nous impose à court terme d’unir nos cercles scolaires car justement cela fait partie de notre convention. Alors je me pose la question, mis à part le principe du mariage, est-ce que les dispositions de la fusion ont encore toute leur force de loi dans le temps? Imaginez 5, 10, 15, 20 ans après! Il y a quelque part un non-sens. La nouvelle entité doit pouvoir user de sa pleine autonomie afin de pouvoir agir et réagir en toute démocratie en fonction de ses propres défis, du présent ou à venir, et dans le souci du bien-être de ses habitantes et habitants. Pour ma part, la réponse est claire et d’autant plus limpide que figer une convention de fusion *ad aeternam* nuit aux fusions car ce serait contraire aux exigences auxquelles pourrait être confrontée la commune pour son développement donc, je le rappelle, pour le bien-être de sa population.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants de groupes et constate que l’entrée en matière n’est pas combattue. Par rapport à la question de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly, je laisse M. le Commissaire répondre à cette question.

Le Commissaire. Merci à tous les intervenants. Pour la question des cercles électoraux que M^{me} Peiry et M. Crausaz ont soulevée, vous rappelez-vous qu’en début de cette législature vous avez prorogé les cercles électoraux jusqu’en 2011? Je vous avais, à l’époque, informé qu’un comité de pilotage planchait, comme le demande la Constitution, sur les structures territoriales puisque dans la Constitution on ne dit pas combien on doit avoir de districts. Dans ce cadre-là, on analyse non seulement nos structures pour savoir si elles sont bonnes, s’il faut les maintenir en l’état, ce qui est aussi une possibilité, mais en même temps on était chargé d’examiner les cercles électoraux. Un rapport, qui viendra au Grand Conseil, sera soumis au Conseil d’Etat encore en 2009. Il donnera l’état de la question. Il est fort probable qu’il n’y aura aucune modification et que le Grand Conseil, en tout cas en l’état pour les cercles électoraux, sera appelé à proroger encore pour une législature les cercles électoraux parce que s’il y a des modifications territoriales, elles prendront du temps, elles devront être mises en consultation et je crois qu’il n’y a pas de crainte à avoir de côté-là.

Pour l’autre question soulevée par M^{me} Savary, je suis bien d’accord avec elle qu’une convention de fusion devrait pouvoir s’adapter aux nouvelles conditions. Elle devrait aussi être respectée par tous ceux qui l’ont signée et je me propose de répondre plus précisément à ses remarques dans le cadre de l’étude de l’amendement de M. Ducotterd; on aura l’occasion de revenir sur cet objet-là. Cependant, je lui confirme que son idée de souplesse devrait être celle qui préside et que, jusqu’à maintenant, l’autorité de surveillance n’a jamais dû intervenir en cas de modification ou de réorientation de la convention de fusion parce qu’on a toujours respecté l’autonomie de la nouvelle commune. J’aurai l’occasion d’y revenir dans l’examen.

– L’entrée en matière n’étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1
ART. 34 AL. 1

Le Rapporteur. Die Änderung des Ausdrucks «Amtsperiode» durch «Legislaturperiode» wird noch in einigen anderen Artikeln folgen, ich werde darauf dann nicht mehr eingehen.

– Adopté.

ART. 2
PRÉAMBULE

– Adopté.

ART. 4 AL. 1^{BIS} (NOUVEAU) ET ART. 5 AL. 1 ET AL. 3 ET 4 (NOUVEAUX)

Le Rapporteur. Diese Artikel betreffen das Stimmregister. Die Kommission ist sich bewusst, dass wir hier eine Öffnung machen. Wir sind aber der Meinung, dass der Datenschutz dennoch gewährleistet ist.

Le Commissaire. Il s’agit de respecter ici la protection des données, comme vient de le dire M. le Rapporteur. Pas d’autres commentaires.

– Adoptés.

ART. 22 À ART. 22C (NOUVEAU)

Le Commissaire. Même si le canton de Fribourg a fait beaucoup de progrès dans la rapidité du dépouillement, il s’agit aussi de s’adapter aux pratiques des autres cantons et ainsi d’accélérer le dépouillement du vote par correspondance ou vote anticipé qui est de plus en plus nombreux. Dans ce sens-là, je vous invite à accepter les modifications proposées ainsi que les mesures de sécurité qui vont avec.

– Adoptés.

ART. 43 AL. 2

Le Rapporteur. C’est ici que la commission vous propose de faire une modification rédactionnelle du texte français qui ne figurait pas sur les papiers que

vous avez reçus. Je vous donne le texte, à l'article 43 al. 2 dont la teneur en français sera: *«Les listes peuvent être modifiées jusqu'au lundi qui suit la date limite du dépôt de listes, à 12 heures.»* Cela ne change rien au fond de la problématique, c'est juste une clarification par rapport au texte.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette clarification. Pour tous ceux qui ont été candidats dans leur commune, rappelez-vous, certaines fois vous acceptez d'être candidat parce que vous êtes en bonne compagnie sur la liste. Il peut arriver que quelqu'un se retire entre 10h et 12h et cela aurait peut-être changé votre propre décision. Il s'agissait de clarifier ici et que ce soit bien la liste déposée à midi qui fasse foi et non pas celle qui est déposée, parfois un petit peu sous forme de jeu, quelques heures avant. C'est des pratiques qui ont eu cours dans le canton.

– Adopté avec une modification d'ordre rédactionnel.

ART. 47 AL. 2, 2^E PHR. (NOUVELLE) À ART. 57 AL. 2, 2^E PHR. (NOUVELLE)

Le Commissaire. Là, il s'agit de l'adaptation de la motion de M^{me} la Députée Cotting pour harmoniser au maximum les dépôts des listes. Pas d'autres commentaires.

– Adoptés.

ART. 65 AL. 1 À ART. 109 AL. 1

– Adoptés.

ART. 117 AL. 1^{BIS} (NOUVEAU) À ART. 124 AL. 2, 125 AL. 1 ET 2, 126 AL. 2 ET 127 AL. 2

Le Rapporteur. Es handelt sich bei diesen Artikeln um eine Verlängerung von Fristen. Es wurde bemerkt, dass die Frist von 180 Tagen in vielen Fällen nicht genügt. Diese wird ersetzt durch ein Jahr.

Le Commissaire. Avec la meilleure volonté du monde, on n'arrive pas toujours à respecter le délai des 180 jours parce qu'il faut aussi tenir compte des initiants ou des référendaires qui doivent fournir un texte, il y a les délais d'impression. Et, plutôt que d'être toujours un peu en delà des 180 jours, le Conseil d'Etat a hésité à vous proposer de passer à 270 mais il vous propose, pour simplification, le délai d'une année, tout en promettant d'être le plus rapide possible et d'être le plus près possible des 180 jours qui sont aujourd'hui dans la loi. Il ne s'agit pas de perdre du temps mais simplement de ne pas toujours être hors délai.

– Adoptés.

INTITULÉ DE LA SUBDIVISION PRÉCÉDANT L'ARTICLE 128 À ART. 136D

Le Commissaire. Je crois qu'il est important qu'on précise ici qu'il s'agit toujours des derniers comptes adoptés par le Grand Conseil. D'ailleurs, en début d'année, le Conseil d'Etat fixe le montant à partir des

derniers comptes approuvés pour que les choses soient très claires, soit pour les référendaires, soit pour les initiants.

– Adoptés.

ART. 137 AL. 2 À ART. 149B (NOUVEAU)

– Adoptés.

ART. 158 LET. D (NOUVELLE)

Le Commissaire. Il s'agit d'empêcher que certains publicitaires utilisent abusivement les listes électorales. C'est simplement un ajout qui nous paraît nécessaire.

– Adopté.

ART. 3

REMPLACEMENT DE TERMES

– Adopté.

ART. 11 AL. 1

Le Commissaire. Il s'agit de préciser dans la loi combien de fois au minimum doivent se réunir les assemblées communales ou les conseils généraux.

– Adopté.

ART. 37 AL. 1 ET ART. 51^{BIS}

Le Commissaire. Pour l'article 37, il s'agit exactement du même principe que pour l'assemblée communale mais adapté au conseil général. Pas d'autres commentaires.

– Adoptés.

ART. 54 AL. 2 À ART. 58A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Hier ist vor allem Artikel 58a (neu) zu erwähnen: «Die provisorische Konstituierung im Zuge einer parlamentarischen Initiative». Hier wurde die Anpassung gemacht.

– Adoptés.

ART. 115 AL. 4 ET 4^{BIS}

– Adopté.

ART. 135 TITRE MÉDIAN, AL. 1, 3^E PHR. (NOUVELLE), AL. 2 ET AL. 3, 2^E PHR. À ART. 137

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le Conseil d'Etat précise au point 4.7 qu'une convention de fusion reste juridiquement valable même si les clauses de celle-ci perdraient de leur importance. Une telle rigidité peut autant être un motif de refus qu'un manque de garantie. Une fusion mal préparée n'apporte pas les avantages attendus. L'exemple cité où l'on parle des bâtiments scolaires qu'il est prévu de garder dans chaque ancienne commune est certainement l'un des problèmes les plus fréquents. Après un certain temps et après que l'eau a coulé sous les ponts, la vision est différente. La nouvelle commune forme une unité.

Certaines modifications permettent de faire des économies d'échelle et d'apporter une meilleure prestation en centralisant certains domaines comme les écoles. La bibliothèque scolaire, le système informatique, le travail du corps enseignant, sont des exemples où une amélioration importante peut être faite en diminuant le nombre de bâtiments scolaires. Nous devons permettre cette évolution nécessaire tout en apportant une certaine garantie sur une durée de dix ans durant lesquels les clauses de fusion ne peuvent pas être modifiées et ainsi laisser du temps aux communes fusionnées pour former une réelle unité et ceci pour autant qu'il n'y ait pas de délai d'expiration prévu dans la convention. Il est évident que l'impôt ainsi que le montant des différentes taxes ne peuvent pas être définis pour une durée dépassant deux ans.

Je vous donne la teneur de ma proposition:

Art. 137a (nouveau) Modification ultérieure de la convention de fusion

¹ Pour des motifs importants, l'assemblée communale ou le conseil général de la commune issue de la fusion peut modifier la convention de fusion. La modification ne peut pas remettre en cause la fusion et peut être proposée au plus tôt après un délai de dix ans si la clause remise en question ne contient pas de délai d'expiration. Les différentes taxes et l'impôt communal peuvent être modifiés après un délai de deux ans suite à la fusion.

² Les modifications de conventions de fusions sont soumises au Conseil d'Etat pour approbation. Elles n'ont pas à être ratifiées par le Grand Conseil.

Mesdames et Messieurs, cet amendement clarifie les garanties données aux anciennes communes autant que les possibilités de modification et permet de lever un doute important. Afin de favoriser une évolution positive des communes fusionnées, je vous remercie d'accepter cet amendement.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Par mon intervention, je voudrais vous faire part du souci personnel que le conseil communal a, que nous avons dans notre commune de Le Mouret, commune fusionnée au 1^{er} janvier 2003. Effectivement, nous avons une convention de fusion, convention que j'ai là dans mes mains. Le problème qui nous occupe est exactement celui que vient de dire mon collègue, c'est celui de l'article 16 «Ecoles». Je me permets de vous lire l'article: «*La nouvelle commune forme un cercle scolaire géré par une commission scolaire. Les quatre bâtiments d'école de Praroman, Bonnefontaine, Essert et Zénauva sont maintenus avec leurs classes respectives.*» C'est un souci actuellement pour le conseil communal et pour notre commune. Je ne dirai pas que la fusion ou la convention de fusion a été mal préparée. Des groupes de travail ont œuvré, des commissions ont œuvré pour cette fusion. Il y avait notamment des commissions pour les forêts, des commissions pour les écoles. Il y a effectivement des vœux qui ont été émis lors de cette fusion. En aucun cas, je ne voudrais mépriser le vœu des citoyens qui ont accepté la fusion, qui ont voté la fusion, donc je peux rejoindre tout à fait – et j'admets

encore aujourd'hui – la convention. Il faut savoir que quand, dans une convention on met le nom de la nouvelle commune, on met les armoiries, on parle de la bourgeoisie, du patrimoine, du coefficient d'impôts, etc. Tout ça, c'est effectivement des articles qui, à la limite, peuvent rester. Mais il est vrai que maintenant quand je discute avec certains d'entre vous ici ou avec d'autres personnes et qu'on me dit que cette convention est à jamais figée, j'ai quand même un certain problème avec l'échéance de cette convention. J'en ai parlé hier soir lors de la séance du conseil communal avec mes collègues et mes collègues disent aussi: «*Mais le Grand Conseil ne peut pas tout simplement dire: On ne peut rien faire.*» Alors, effectivement, cet article sur les écoles a été ainsi intitulé mais les temps changent, les éléments changent. Aujourd'hui, nous sommes confrontés avec l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Nous devons agrandir ou reconstruire et pour cela le conseil communal doit prendre des décisions, quitte à dire: «*On ne peut plus maintenir quatre bâtiments d'école.*» On part sur l'idée de dire: «*On veut deux bâtiments principaux.*» L'idée n'est pas de dire que les autres bâtiments pourraient être vendus ou je ne sais quoi. On a l'idée de faire une crèche maternelle dans un bâtiment ou l'accueil extrascolaire dans l'autre mais la convention est claire. Elle dit *maintenir les écoles avec leurs classes respectives*. Même en mettant une crèche et même si on vient devant l'assemblée communale reprouver la modification de cette convention, il se peut toujours qu'un citoyen fasse recours contre la décision de l'assemblée communale et on est quand même bloqué.

Je voulais quand même vous faire part, personnellement, et vous rendre attentifs aux problèmes que les communes fusionnées ont ou qu'il peut y avoir avec une convention qu'on a entre les mains.

Aebischer Bernard (PS/SP, SC). La proposition de cet amendement n'a pas été faite lors de la commission et n'a donc pas pu être débattue. D'autre part, il nous semble pas judicieux que cet amendement figure dans cette loi et qu'il pourrait faire l'objet d'un nouveau décret.

Le groupe socialiste rejettera cet amendement.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je crois qu'ici on a vraiment un problème de savoir comment est-ce qu'on fonctionne et où s'arrête et où commence finalement l'autonomie communale? Je serais très content, par une réponse du commissaire du gouvernement, de savoir effectivement à partir de quel moment c'est l'autonomie communale qui prime après une fusion. Qu'il y ait une convention de départ avec peut-être un délai qui soit prévu soit dans la convention, soit dans la loi sur les communes, à lui de nous dire comment vous fonctionnez actuellement pour ces cas justement qui viennent d'être précisés, soit par la commune de Cugy, soit par notre collègue Nicolas Lauper parce que c'est effectivement un problème! On fusionne pour être plus rationnel, plus économique, pour rassembler les forces de plusieurs communes et on fige pendant des années si effectivement cette convention est *ad aeternam*. Il faut vraiment se poser les bonnes questions. Je sais

aussi que la Conférence des préfets a, elle, rejeté et mis la pression pour rejeter finalement un assouplissement dans ce sens-là parce que les préfets avaient peur que les fusions ne se feraient pas si on n'avait pas une convention ferme et à long terme. Mais où est l'autonomie communale? M. le Commissaire du gouvernement, je compte sur votre réponse. Cela fera pencher la balance pour voter oui ou non à cet amendement.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). C'est à titre tout à fait personnel, c'est suite à l'exemple de M. Lauper, que je veux quand même exprimer un certain scepticisme. Lorsque vous faites des fusions, j'imagine que des promesses ont été faites aux différentes communes. Là, c'est typiquement une promesse aux citoyens pour accepter la fusion en disant: «N'ayez crainte, vous garderez l'école!» Est-ce qu'on peut 6 ans après, même pas, dire: «Oui, on vous a promis ça, mais voyez maintenant ce serait quand même plus rationnel, il y a la deuxième année.» Moi, je pense que les citoyens ont le droit qu'on respecte les promesses qui ont été faites! Je ne dis pas sur 50 ans mais là, il y a quand même des promesses qui sont faites et on doit respecter ces promesses-là, tout en évitant de tomber dans l'abus de droit. Mais d'aller, après simplement 6 ans, modifier ces promesses, moi je vous dirais que pour le citoyen il y a une perte de confiance dans ses autorités. Ca, il faut quand même le respecter!

Alors la même chose qu'a dit M. Bachmann, j'attends la réponse de notre commissaire pour éviter justement qu'il n'y ait plus de fusions parce qu'on a trop peur qu'ensuite la commune fusionnée change la vision des choses.

Je vous remercie.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je pense que dans ce domaine-là, il faut absolument garder une certaine souplesse. La question est de savoir s'il faut prévoir une disposition dans la loi ou pas. Je suis personnellement plutôt favorable à ne pas prévoir une telle disposition dans la loi mais il faut avoir une certaine souplesse. Chaque convention de fusion pratiquement prévoit un taux fiscal mais il est bien évident que ce taux fiscal pourrait bien éventuellement avoir une durée que d'une année si, au bout d'une année la cote d'alerte de 5% est dépassée, il faudra bien modifier le taux fiscal. Je crois aussi qu'on pourrait arriver à une situation, qu'on appelle de «patt» en échecs, si on prend la problématique des bâtiments scolaires. Si on donne une garantie qu'on va garder les 4 bâtiments scolaires de la commune fusionnée et qu'on doit aller en assemblée communale pour proposer un investissement pour rénover ces bâtiments et que l'assemblée communale refuse cet investissement parce qu'elle estime qu'il faut qu'on rationalise, que fait-on? Cela veut dire que le conseil communal est complètement bloqué. Je crois qu'une souplesse est absolument nécessaire. Il faudrait aussi éviter certainement dans les conventions de fusion de faire des promesses. Je sais, parfois ces promesses sont faites pour que la fusion soit acceptée mais, à la limite, il vaut peut-être mieux accepter un échec d'une fusion plutôt que de faire des

promesses qui sont difficiles à tenir ou impossibles à tenir.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Une chose que je voudrais peut-être ajouter, c'est que l'amendement prévu oblige les communes qui veulent déroger à ces 10 ans à mettre un délai d'expiration. Si un délai d'expiration est mis dans la convention ou est mis dans une clause, le délai de 10 ans n'est pas valable et peut être modifié avec ce délai d'expiration. Cela oblige donc depuis aujourd'hui, si on accepte cet amendement, à mettre un délai d'expiration dans les conventions.

Le Rapporteur. Effectivement, la commission n'a pas débattu de cet amendement vu qu'il est venu sur les pupitres hier ou ce matin. A titre personnel, je dirais que les communes étaient quand même souveraines pour accepter la convention et qu'une nouvelle commune fusionnée devrait aussi être souveraine pour s'adapter dans tous les domaines possibles, c'est-à-dire qu'elles pourraient s'adapter à toutes les modifications qu'elles doivent faire.

Le Commissaire. Je crois que M. le Député Ackermann l'a dit, certaines fusions, si on ne met pas des choses très précises dans les conventions, ont parfois de la peine à être votées. Je me rappelle très bien de l'assemblée de la future commune du Mouret, où il y avait plus de 400 personnes et où il y a eu des dizaines de questions qui avaient été posées, notamment sur les écoles et les transports scolaires; c'était des points très sensibles. Il est vrai que le fait que certaines garanties figurent dans la convention permettent donc d'adhérer à la fusion. Mais il ne faut pas perdre de vue que jusqu'à maintenant les autorités de surveillance n'ont jamais été appelées à intervenir en cas de non-respect ou de modifications voulues par le nouveau législatif communal. A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'intervention, ni de citoyen qui réclamait parce qu'on aurait changé ou modifié certaines conventions.

Le député Ackermann l'a aussi dit, on met un taux d'impôt dans la convention de fusion mais, l'année suivante, la situation peut être très différente, soit en positif, soit en négatif. C'est nécessaire que la commune puisse aussi avoir cette marge de souplesse. J'imagine assez mal que dans chaque article – il y en a en général une vingtaine – on dise pour combien de temps, en tout cas pour ceux dépassent simplement le nom ou bien les armoiries, qu'on dise cet article est valable dix ans, l'autre deux ans, etc. Cela me paraîtrait un peu compliqué même si je trouve que les remarques qui ont été faites ici sont justifiées.

Ce que je peux vous proposer, et certains députés l'ont suggéré, on va venir encore cette année avec un nouveau décret sur les fusions et je vous propose qu'on traite non pas en mettant dans la loi ce qui peut apparaître comme beaucoup trop lourd mais en mettant dans le nouveau décret sur les fusions que vous approuverez, suite à la motion Boivin/Haenni, un article qui traiterait spécifiquement de la valeur de ces conventions de fusion, de leur longueur et qui s'adapterait aussi aux anciennes parce que, aujourd'hui, on ne pourrait pas décider du rétroactif pour les conventions

qui font problème aujourd'hui. Donc je vous propose – et le Grand Conseil aurait tout loisir dans le cadre de ce futur décret – d'avoir alors un article qui s'applique rétroactivement s'il y a des problèmes aux conventions qui sont en cours aujourd'hui.

On pourrait avoir d'autres problèmes. Vous pourriez avoir une nouvelle commune qui comportait peut-être – il y a un exemple – neuf anciennes communes. Les plus petites communes, qui avaient moins de cent habitants, pourraient être minorisées en cas de non-respect de la convention et pourraient recourir auprès de l'autorité de surveillance. Jusqu'à maintenant, cela n'a pas été le cas. Je propose non pas au député Ducotterd de retirer son amendement, parce qu'il est libre de le faire ou de ne pas le faire, mais ce que je peux vous proposer au nom du Conseil d'Etat c'est de réexaminer tout cela et de venir cette année encore avec un article spécial du décret sur les nouvelles fusions qui auront lieu dans les prochaines années.

Le Président. Vous combattez donc cet amendement?

Le Commissaire. Oui, au nom d'une certaine souplesse et d'un certain pragmatisme comme jusqu'à aujourd'hui. Pour répondre plus précisément au président de l'Association des communes, comme je l'ai dit – et le répète ici – c'est toujours la souplesse qui a prévalu jusqu'à maintenant.

Et puis, c'est vrai que je n'ai pas répondu à M^{me} Savary. Dans l'article 18 de la convention de sa commune, on dit aussi que c'est en accord avec la Direction de l'instruction publique que les délais doivent être respectés. Je sais que c'était très compliqué parce qu'il y avait trois cercles scolaires en jeu. Il y a des communes qui n'ont pas fusionné dans ces cercles scolaires. C'est un cas particulier qui nous avait pas mal occupé au niveau du Conseil d'Etat aussi parce qu'on voulait en même temps être fidèle à la convention et être fidèle aux promesses qui avaient été faites. Cela n'était pas évident par rapport aussi à certaines constructions scolaires ou constructions de grandes salles qui, parfois, donnent des complications aussi par rapport aux anciens cercles scolaires et au nouveau. Mais ce que je vous propose, c'est d'instaurer cette souplesse que réclame le député Ducotterd en même temps que les garanties dans le décret qui vous sera soumis probablement cet automne.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Suite aux garanties de M. le Commissaire de chercher rapidement une solution par rapport à ce domaine, qui est finalement complexe et qui demande peut-être un travail plus approfondi, je vais retirer mon amendement.

– Adoptés.

ART. 4 À 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 2

Studer Albert (ACG/MLB, SE). J'ai omis de poser une question lors la première lecture à l'article 52b (nouveau). Il est inscrit: «*Un parti politique peut se faire officiellement enregistrer par la Chancellerie d'Etat à condition: a) qu'il revête la forme [etc.], et b) qu'il compte au moins trois membres élus au Grand Conseil sous le même nom.*»

Est-ce à comprendre que pour être inscrit dans le registre, il faut avoir les deux – A et B – ou l'un ou l'autre?

Le Rapporteur. Je peux répondre à M. le Député Albert Studer qu'il faut remplir les deux conditions.

Le Commissaire. Même réponse.

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 3 À 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation du résultat de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/

SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Studer A. (SE, ACG/MLB). *Total: 2.*

Projet de décret N° 108 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie le 15 décembre 2008 pour étudier le présent projet de décret. Elle l'a fait avec une grande attention. M. le Commissaire du gouvernement était accompagné du chef du Service des forêts et de la faune ainsi que du chef du secteur dangers naturels et génie forestier de notre canton, qui étaient là pour répondre à toutes les questions des députés. Le Conseil d'Etat sollicite l'octroi d'un crédit d'engagement de 4,47 millions de francs pour l'équipement des forêts domaniales. Ce sont donc bien les 4800 hectares de forêts dont le canton est propriétaire qui sont l'objet de ces investissements.

Six domaines sont concernés par ce projet. La remise en état et l'amélioration des chemins existants pour 1,8 millions de francs, la construction et l'amélioration des entrepôts forestiers pour 960 000 francs, le délassement et l'accueil du public avec divers bâtiments et notamment la construction d'une tour panoramique sur les rives du lac de Morat pour 970 000 francs, des mesures de protection contre les dangers naturels pour 360 000 francs, des améliorations de biotopes et de mesures de protection de la nature pour 200 000 francs et la participation à des syndicats où l'Etat est membre pour 180 000 francs. A noter que les montants cités sont les soldes à charge de l'Etat après déduction des contributions de la Confédération et la participation de tiers.

Vous avez pu prendre connaissance de tous les projets sur les 35 fiches signalétiques mises à disposition par le Service des forêts et je ne les commenterai pas.

La commission, à l'unanimité, soutient les divers projets qui vous sont présentés et rejoint les arguments du Conseil d'Etat quant à la nécessité de ces investissements. Elle vous recommande donc d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Par contre, la commission est beaucoup plus partagée sur la durée du programme. La majorité des membres

a estimé que les huit ans prévus par le Conseil d'Etat pour la réalisation des travaux sont un programme bien lent. Pour rappel, en 1998, le Grand Conseil avait adopté un décret semblable à celui qui nous est proposé aujourd'hui. Le montant, environ 5,263 millions de francs pour un programme pluriannuel portant sur les années 1998 à 2004. Comme on peut le constater dans le message du Conseil d'Etat, le montant total inscrit n'a pas été utilisé durant cette période et le programme n'a pas été tenu, ceci pour diverses raisons. Lothar entre autres est passé par là et le monde forestier a mis la priorité sur l'entretien sylvicole et non sur l'entretien des infrastructures. On peut aisément le comprendre. Mais aujourd'hui il y a des remises en état et des améliorations qui deviennent urgentes, notamment en ce qui concerne l'entretien des chemins existants. Vous l'avez constaté dans le message, pour le programme de 1990, 6 millions de francs étaient prévus pour la desserte, plus que 2,8 millions en 1998 et aujourd'hui moins de 2 millions. Nous sommes à la limite inférieure pour garantir une desserte convenable et indispensable à la bonne gestion de notre patrimoine. Suite à la réorganisation de l'exploitation des forêts domaniales en Singine, la construction d'un centre forestier devient également indispensable et elle doit être mise à disposition du personnel dans les plus brefs délais. Pour les mesures de protection contre les dangers naturels et la participation à des syndicats, la vision 2016 a paru très éloignée pour la majorité de la commission.

Maintenant je dois vous dire que j'ai entendu beaucoup de réactions pour la tour panoramique prévue au bord du lac de Morat. Certains m'ont parlé de la tour de Babel. J'ai la chance d'avoir débuté ma scolarité à une époque où l'on apprenait encore la bible au catéchisme. Je sais très bien que Nemrod, le roi chasseur qui régnait sur les descendants de Noé, eut l'idée de construire à Babylone une tour assez haute pour que son sommet atteigne les cieux. Dieu se fâcha et sema la confusion sur la terre en introduisant la diversité des langues. Alors Mesdames et Messieurs les Députés, rassurez-vous, l'ambition du Conseil d'Etat et du Service forestier n'est pas d'atteindre les cieux, mais simplement de dépasser les arbres. La commission l'a bien compris. Du sommet de cette tour, on pourrait admirer la nature, les oiseaux si divers et si nombreux dans cette région et les rives du lac de Morat si chères au cœur des Fribourgeois. Cette tour deviendrait une attraction touristique pour la région. Il faut savoir qu'une réserve d'importance nationale pour les oiseaux d'eau est prévue dans cette région.

Compte tenu des éléments précités, la commission parlementaire vous propose d'entrer en matière sur le projet de décret N° 108 et de modifier l'article premier en ramenant le programme d'équipements des forêts domaniales à la période 2009–2014. Il va sans dire que les objets et montants approuvés par le Conseil d'Etat seront inscrits au budget annuel.

Le Commissaire. M. le Rapporteur l'a bien précisé, on ne parle pas des forêts des autres ici, mais on parle des forêts du canton. Vous savez qu'il y a deux décrets. Il y a un décret qui se fait régulièrement pour les forêts communales et privées, et il y a un décret pour

¹ Message pp. 193ss.

les forêts propres du canton, que l'on appelle «forêts domaniales».

M. le Rapporteur l'a dit, on a pu prolonger l'utilisation du décret, qui était prévu jusqu'en 2004, parce qu'une partie des crédits supplémentaires spéciaux votés par le Grand Conseil ont pu être utilisés pendant cette période et ont permis de prolonger le décret. Ces décrets sont limités dans le temps pour la simple raison que l'on doit intégrer toutes ces dépenses dans les budgets ordinaires. Quand on n'a pas utilisé tous les décrets, ils sont automatiquement prolongés (on le voit avec le dernier, qui se terminait en 2004 et qui a pu être utilisé jusqu'à aujourd'hui). A l'inverse, si en 2014 par exemple il n'y avait plus de montant à disposition, rien n'empêche le Conseil d'Etat de revenir avec un décret qui reprendrait un nouveau programme tel que celui qui vous est proposé aujourd'hui. C'est pour cela que le Conseil d'Etat ne fait pas une affaire de... ramener ce décret à 2014 au lieu de 2016. Au départ, il avait décidé que ce décret portait les dates de 2008 et 2014. Comme nous avons pensé à juste titre qu'il ne serait examiné qu'en 2009, nous l'avons prolongé pour cette raison. Sur le fond, je crois que ce sont les montants minimaux pour que l'Etat puisse satisfaire aux exigences qu'il impose aux autres propriétaires de forêts que sont les communes et les privés au niveau de l'entretien. Pour ce qui est du point particulier de la tour, j'y reviendrai lorsque l'on sera à ce point-là. Je peux vous dire que, pour une fois, le Conseil d'Etat soutient une idée qui vient d'une région et qui est un tout petit peu différente de ce qu'on fait d'habitude et qui pourrait être un point d'ancrage. Je crois que le Conseil d'Etat a été sensible au fait que la région prendrait à sa charge la moitié des frais de cette tour qui pourrait être une attraction touristique intéressante dans ces périodes où l'on cherche des projets qui peuvent relancer quelque peu l'économie. Voilà pour une première approche.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret. Dans le cadre de la discussion, elle a voté la version initiale du Conseil d'Etat, à savoir une durée du décret pour la période 2009–2016. Puisque le commissaire du gouvernement a indiqué que le Conseil d'Etat se rallie à la position de la commission – c'est en tout cas comme cela que je l'ai compris – je pars de l'idée que la Commission des Finances n'a pas d'objection à aller dans le sens de la position du Conseil d'Etat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft zur Kenntnis genommen und ist mit folgenden Bemerkungen einstimmig für Eintreten: Als Präsident der Freiburger Jäger habe ich ein grosses Interesse daran, was mit dem Wald im Bezug auf Mensch, Tier, Fauna und seine Bedeutung als wirtschaftlicher Zweig unserer Volkswirtschaft passiert. Entsprechend ist auch der Betrag von 4 470 000 Franken gerechtfertigt, zudem er durch Bundesbeiträge und Beteiligung von Dritten *mitfinanziert* wird. Wir finden das Vorhaben des Staatsrates ein sinnvolles, da je nach Situation eine weitere Grobplanung vorgenommen werden kann oder muss. Unsere Fraktion unterstützt die Schaffung eines Zentrums für

Wald und Fauna am Murtensee mit dem Wunsch, dass dies auch zu Ausbildungszwecken für Schulen und die Allgemeinheit genutzt werden kann.

Ich habe noch zwei Fragen: Wie sieht es aus mit dem Strassenverbot auf den Wald- und Alpstrassen aus? Denn im Programm des Staatsrates ist ein Betrag von 1,8 Mio. Franken vorgesehen. Auf der einen Seite will man die Wald- und Alpwege verbessern, auf der anderen Seite stellt man ein Verbot auf. Dies ist meiner Meinung nach ein Widerspruch. Eine Tischrunde zwischen dem Staatsrat und der Jägerschaft wäre hier am Platze.

Zweite Frage: Verstehe ich das Vorhaben des Staatsrates richtig? Will man neue Wasser- und Zugvogelreservate von nationaler Bedeutung schaffen, obwohl meines Wissen der Entscheid aus Bern noch aussteht? Oder geht es um Reservate von kantonaler Bedeutung?

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion dem Dekret eindeutig zustimmen.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a examiné ce message et le décret relatif à ce crédit d'engagement. Ce programme pluriannuel, avec les six domaines indiqués, convient au groupe démocrate-chrétien. Toutefois, cet investissement est qualifié de minimum en regard de l'importance des 4800 hectares des forêts domaniales. L'amélioration et le réaménagement conséquent des chemins d'accès et de desserte aux forêts sont indispensables à une exploitation rationnelle et il est à relever que plus de la moitié des forêts de l'Etat ont été intégrées ces dernières années dans des corporations de triage. Dès lors, ces investissements de l'Etat profitent également aux forêts communales voisines.

La reconstruction et l'amélioration des dépôts et des centres forestiers d'exploitation, en particulier pour le district de la Singine, vont dans cette ligne de rationalisation de la gestion. Le projet de tour panoramique avec une participation conséquente de l'Etat à l'aval du groupe, en particulier à des fins de sensibilisation de la population pour la nature. Cette réserve nationale d'oiseaux migrateurs entre dans un projet de la Confédération pour une réserve naturelle.

Lors du dernier décret, datant de 1998 et basé sur une période de six ans, donc 1998–2004, un montant brut global de 9,4 millions a été investi et réalisé, non pas sur six ans mais sur dix ans, comme cela a déjà été dit jusqu'en 2008. Les raisons évoquées de ce dépassement de délai ont été bien sûr les effets nuisibles de la tempête Lothar et aussi d'autres réorganisations internes des services. Actuellement, la détérioration importante des accès aux forêts découle certainement des faibles investissements de ces trois dernières années. Le projet du Conseil d'Etat fixe la période du programme de 2009 à 2016, soit huit années. Le groupe démocrate-chrétien estime que la période est trop longue et que celle initialement proposée par la Direction, donc fixant de 2009 à 2014, est bien plus judicieuse, efficace et cohérente pour faire face aux exigences élevées de gestion moderne, avec des dessertes et des dépôts régulièrement améliorés et entretenus. L'investissement moyen annuel de 890 000 francs basé sur cette période de six ans est déjà un minimum et encore

inférieur à la période précédente du décret de 1998. Il s'agit aussi de marquer notablement un soutien en cette période pénible de crise pour des entreprises liées à l'exploitation forestière et au génie civil. C'est aussi un acte de développement durable car la demande accrue de bois d'énergie – cette énergie est qualifiée de renouvelable – exige un investissement préalable soutenu dans les accès et les entrepôts forestiers. Le groupe démocrate-chrétien soutient ce décret et vous demande d'accepter l'amendement de la commission fixant la période de 2009 à 2014.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-Demokratische Fraktion nimmt zur Botschaft Nr. 108 wie folgt Stellung: Einstimmig haben wir Eintreten beschlossen und dem Dekret für die Gewährung des Kredites zugestimmt.

Hingegen waren wir geteilter Meinung betreffend der in Artikel 1 festgelegten Projektdauer: Wir wissen noch nicht, ob wir dem Vorschlag des Staatsrates oder dem der Kommission zustimmen werden.

Von den zahlreichen Projekten, die mit diesem Geld realisiert werden sollen, geben in unserer Fraktion zwei zu besonderen Bemerkungen Anlass: Einerseits finden wir es zwar begrüßenswert, dass im Chablais-Wald ein Panorama- und Observationsturm gebaut werden soll. Da die Kosten jedoch relativ hoch sind und das Geld für wichtige Grundinfrastruktur sowieso knapp ist, stellt sich die Frage, ob es am Kanton liegt, für eine touristische Anlage die Hälfte der Kosten zu übernehmen. Wir sind der Meinung, dass dieses Geld anderweitig zugunsten des Waldes besser investiert werden sollte und die Finanzierung anders zu gestalten ist.

Andererseits wurde die Frage der Parkplätze erneut aufgeworfen, welche schon anlässlich der Gesetzesänderung zum Wald- und Naturkatastrophengesetz am 1. Juli 2008 im Grossen Rat debattiert wurde. Es ging damals um die Finanzierung der Parkplätze bei Fahrverboten an Waldwegen. Die Frage war, wie viel ein solcher Parkplatz die Gemeinde kosten würde. Diese Frage wurde von Kollege Daniel de Roche damals gestellt. Der Staatsrat antwortete damals: *«Ce n'est pas une trop lourde charge pour les communes, ces places de parc pourraient coûter au maximum 5000 à 6000 francs puisque ce sont des places sommaires. Ce n'est donc pas une charge impossible pour les communes.»* Und Kollege Albert Bachmann hat dann noch nachgefragt: *«C'est juste pour demander à M. le Commissaire de préciser, quand vous dites 5000 à 6000 francs, c'est la place de parc ou c'est pour dix places de parc?»* Der Staatsrat hat damals geantwortet: *«On parlait bien de 5000 à 6000 francs pour une place de parc, mais pas pour une place individuelle.»* Auf dem Projektplan Nummer 6 stellen wir nun fest, dass fünf Parkplätze 120'000 Franken kosten sollen. Das sind 24 000 Franken pro Parkplatz anstelle der 5000 bis 6000 Franken, wie einmal gesagt wurde. Wie erklärt der Staatsrat diesen Unterschied?

Mit diesen Bemerkungen und Fragen lädt Sie die FDP-Fraktion ein, auf dieses Dekret einzutreten.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné le projet de décret N° 108. La majorité de notre groupe a décidé d'entrer en matière pour le programme d'équipement des forêts domaniales pour la période 2009–2014.

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Le groupe socialiste va dire oui à ce décret de 4,5 millions concernant l'équipement des forêts dont le canton est propriétaire. Mais nous faisons les quelques remarques qui suivent. Nous n'allons pas appuyer l'amendement qui demande de ramener la période du crédit de 2016 à 2014. Cette période a fait l'objet d'un compromis trouvé au sein du Conseil d'Etat, compromis qui permettrait entre autres, en cas de besoin, de présenter un nouveau décret plus tôt. Le groupe socialiste, qui a combattu les baisses fiscales voit venir des besoins de financements importants dans d'autres domaines et nous souhaitons garder la possibilité de certains choix. Quant aux répercussions sur la relance que pourrait avoir le raccourcissement de ce délai, il nous laisse un peu sceptiques. Rien n'empêche à priori de faire démarrer une grande partie de ces travaux très rapidement. Dans quels domaines, si la crise perdure, les effets des investissements seront-ils les plus nécessaires et efficaces? Nous attendons pour cela un éventuel plan de relance cantonal. Le projet de l'éventuelle édification d'une tour d'observation en bois a interpellé un de nos collègues. Est-ce que tout a été bien réfléchi quant à l'endroit où elle devrait être construite? Cet objet touristique et de promotion pour l'utilisation du bois dont le financement n'a pas encore été totalement trouvé devrait tenir compte du trafic motorisé individuel qu'elle risque de générer et tout devrait être mis en place afin de limiter le plus possible les nuisances. Une grande partie des forêts domaniales sont aujourd'hui intégrées dans les corporations de triage et ceci a tout de même permis d'importantes économies dans le compte de fonctionnement des forêts cantonales. Par contre, la forte baisse des aides fédérales touche de plein fouet les forêts fribourgeoises, déjà très fortement touchées par Lothar, et ceci surtout dans le domaine de la reconstitution de forêts aptes à remplir de manière satisfaisante l'ensemble de leur fonction. Dans ce domaine et pour une période qui devrait encore durer quelques années, le canton devrait pouvoir encore faire un effort supplémentaire de financement. Pour terminer et afin d'avoir une vision globale des financements alloués à nos forêts, j'attends avec beaucoup de patience la réponse au postulat que j'ai déposé avec Paul Sansonnens concernant la problématique du financement des tâches d'intérêt public de la forêt.

Le Rapporteur. Je me réjouis de la position de la Commission des finances et de gestion, qui se rallie au Conseil d'Etat, qui, lui, pourrait vivre avec «2014», il m'a semblé.

Je répondrai à M. Fasel par rapport à l'interdiction des chemins. L'interdiction de circuler sur les chemins forestiers est une loi fédérale. L'entretien des routes que l'on prévoit ici dans le projet, ce ne sont pas des routes de promenade, ce sont des routes que l'on doit utiliser pour l'exploitation forestière. Ce n'est pas un lien à faire avec les promeneurs, ce sont vraiment les routes

dont les forestiers ont besoin pour gérer leurs forêts correctement.

Ensuite, par rapport à la réserve naturelle, je laisserai le commissaire répondre à propos de l'avancement du projet, où il en est avec la Confédération, ça je ne peux pas y répondre.

M. Burkhalter se pose des questions par rapport aux places de parc. Les places de parc ont été également discutées en commission, on a posé les mêmes questions au commissaire du gouvernement qui a promis qu'il répondrait en plénum.

Par rapport aux observations que certains ont fait en ce qui concerne la tour. Le montant de cette tour n'est pas exorbitant. Il faut dire que tous les citoyens fribourgeois n'ont pas les mêmes attentes de la forêt. Certains aimeraient une forêt beaucoup plus dévouée à la nature, d'autres avec beaucoup plus de rendement économique et beaucoup plus productive, d'autres l'aimeraient peut-être simplement dévouée à la chasse. Tout le monde a des attentes différentes et une certaine partie de la population attend d'avoir un espace de délasserment, d'avoir des promenades, des points attrayants dans cette forêt fribourgeoise. Je crois que cette tour est vraiment un bon projet. Par rapport aux coûts, il faut quand même savoir qu'à l'Etat, à chaque fois qu'il y a un projet de construction, il y a un montant qui est mis pour une œuvre d'art dans ces constructions. Considérez peut-être cette tour comme une œuvre d'art et cela vous fera peut-être réévaluer le montant que l'on mettrait pour cette tour.

Par rapport à la durée du décret, je crois que si l'on réduit la portée de ces décrets, c'est aussi un signe que l'on montre à notre économie, c'est du travail que l'on donnerait à nos entreprises et derrière le travail qu'il y a à ces entreprises, c'est aussi du travail pour les employés. La vision 2016 pour ces projets, c'est vraiment lointain. Et de dire: «On pourrait refaire un décret en 2014 s'il n'y a plus d'argent.» La position de la commission était plutôt: «Établissons un programme précis, on s'y tient, et le Service doit s'y tenir pour tous les entretiens qui sont faits dans ces forêts.»

Le Commissaire. Peut-être n'ai-je pas été suffisamment clair à l'entrée en matière sur la prolongation ou non 2014 ou 2016. Lorsque la CFG a examiné le projet, le gouvernement ne s'était pas prononcé sur le projet bis. Le gouvernement m'a demandé de le maintenir, mais de ne pas m'opposer farouchement à la réduction. C'est parce que tout passe dans les budgets ordinaires et comme je vous l'ai dit au départ, je peux comprendre que le président de la Commission des finances et de gestion se soit posé des questions par rapport à ce que j'avais dit. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit avant, mais c'est du pragmatisme que le Conseil d'Etat souhaitait avoir et il ne veut pas se battre sur cet objet pour rien. Je dois vous dire que le gouvernement maintient son projet.

Pour la circulation dans la haute Singine, je pense que c'est à cela que fait allusion le député Fasel, on a des cas assez conflictuels. On avait déjà eu dans l'examen de la loi sur les forêts en 1999 ici des combats assez farouches qui nous demandaient de ne pas appliquer la loi fédérale dans la haute Singine, c'est tout simplement pas possible. Je vous rappelle que la loi fédérale

date de 1991, la loi cantonale de 1999 et que l'on est en 2009. On a eu dix-huit ans de répit sur certaines routes de ce canton. Ça me paraît difficile d'aller plus loin. Nous avons eu une séance avec les communes de Planfayon et Plasselb, c'est toujours très conflictuel. Il y a maintenant des recours au tribunal cantonal et nous espérons trouver des solutions. Je rappelle que ces routes ne sont pas interdites pour l'exploitation des forêts. Elles sont interdites simplement aux véhicules qui n'ont rien à y faire.

Pour les réserves d'importance cantonale ou nationale, question toujours du député Fasel, on a d'abord des réserves forestières cantonales qui ont été acceptées et puis on a des projets nationaux, mais on a déjà des réserves cantonales qui existent, qui existent pour la chasse, pour les biotopes et nous voulons encore augmenter ces réserves pour mieux les protéger. Mais on ne veut pas aller plus loin que ce que la Confédération nous demande.

Pour M. Schoenenweid, il est vrai qu'une partie des dessertes des routes des forêts domaniales servent aux autres corporations et vice versa, puisque souvent une forêt domaniale ne s'arrête pas à la limite forestière, mais peut continuer avec des forêts communales ou privées, donc là on a tout intérêt à coordonner nos actions pour améliorer les dessertes, qui ont été beaucoup mises à mal par Lothar ou par les suites de Lothar.

Pour ce qui est de la tour, M. le Député Fasel l'a dit, d'autres aussi l'ont dit, il s'agit ici d'une tour qui servirait aux élèves des écoles, qui servirait aux protecteurs de la nature, aux observateurs de la nature, mais la tour ne se fait pas si les privés ne peuvent pas assurer l'autre moitié du financement. C'est une tour qui n'aura pas d'ascenseur, qui permettra de faire un peu de gymnastique et vers laquelle on devra aller absolument à pied puisque l'on est dans une réserve. Aujourd'hui on ne pourrait pas aller à l'endroit qui est prévu avec des voitures, c'est déjà interdit aujourd'hui. De ce côté-là, il n'y aura pas un trafic supplémentaire qui serait induit par la construction de cette tour.

Pour les questions de M. le Député Burkhalter, il est vrai que l'on peut se demander si l'Etat aurait dû être plus restrictif que le 50% proposé. Nous, nous estimons que si la région fait cet effort important de 350 000 francs, l'Etat peut lui aussi faire cet effort qui serait aussi une contribution à la relance dans ce domaine.

Pour les places de parc, il est vrai que j'avais répondu, je crois à M. le Député Bachmann, que l'on parlait de cinq à six mille francs pour les coûts des communes. Ici, les 120 mille francs, c'est pour trois places de parc de quarante voitures, qui ressembleraient, pour ceux qui la connaissent, aux places de parc qu'il y a au Crau Rappo, où on arrive dans une interdiction de circuler générale et où l'on doit donner la possibilité aux gens qui veulent laisser leurs voitures de parquer de manière correcte. C'est donc un parking qui n'est pas goudronné, qui doit simplement permettre aux voitures de pouvoir repartir, c'est donc 120 000 francs pour 120 places de parc. Je vous laisse apprécier. Il nous semblait en tout cas que d'après les projets retenus, c'était tout à fait compatible avec la volonté de ne pas trop dépenser.

Sinon personne ne s'est opposé à l'entrée en matière. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). J'ai bien pris note que le commissaire du gouvernement ne s'oppose pas farouchement à la réduction du délai. Ceci étant et compte tenu de ses explications, je rappelle le préavis de la Commission des finances et de gestion, qui est d'accepter la version initiale du Conseil d'Etat et je vous encourage à en faire de même.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Je ne vais pas répéter les arguments qui ont poussé la majorité de la commission à réduire la portée du décret de deux ans. Je l'ai déjà fait lors de l'entrée en matière mais il paraît important que l'Etat ait un devoir d'exemplarité en matière d'entretien de son patrimoine. L'Etat doit également donner un signe à la population en ces temps mouvementés où l'on parle beaucoup de crise économique et de chômage. La commission vous propose donc un programme d'équipement des forêts domaniales pour la période 2009–2014.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat maintient sa proposition.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat est acceptée par 46 voix contre 38 et 0 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 46.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 38.*

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).¹

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. A l'article 3, vous avez le financement du programme avec la participation cantonale de 4,47 millions de francs, les subventions fédérales pour 530 000 francs concernant la remise en état de certains chemins existants – je dis bien de *certain*s, car en matière de desserte, la Confédération ne subventionne plus que les investissements qui concernent les forêts protectrices – la construction du centre forestier de la Singine et des mesures de protection contre les dangers naturels. Ensuite, vous avez la participation des tiers pour 350 000 francs. Là, cela concerne la tour panoramique prévue dans les forêts du Chablais. Le coût total du projet s'élève à 700 000 francs. La réalisation de ce projet est subordonnée à la participation des communes concernées et éventuellement de sponsors, voire de la Confédération.

Le Commissaire. Plusieurs membres de la commission parlementaire ont déploré que la Confédération se soit autant désengagée dans l'entretien des chemins. Cela vient des programmes d'économies 03/04. Cependant, je peux rassurer le Grand Conseil que dans d'autres projets notamment de protection de la nature, comme la Vallée de la Trême ou le Brecca-Schlund ou Plasselb-Schlund, la Confédération s'engage pour plusieurs centaines de milliers de francs, notamment 800 000 francs dans la Vallée de la Trême. Donc, il y a d'autres projets qui sont soutenus mais, malheureusement, plus l'entretien des chemins ou très peu l'entretien des chemins.

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. Le décret ne donne pas une garantie d'utilisation du crédit. Les montants seront inscrits au budget du Service des forêts et de la faune.

– Adopté.

ART. 6

Le Commissaire. C'est vrai que c'est difficile parfois d'obtenir les subventions de la Confédération. Alors il est normal, comme dans d'autres objets, que le canton

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 206ss.

fasse parfois l'avance mais seulement pour la durée d'une année.

– Adopté.

ART. 7 ET 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 83.

Motion M1056.08 Moritz Boschung/Edgar Schorderet (adapter les articles 28 et 30 de la loi sur les agglomérations à des circonstances plus réalistes)¹

Prise en considération

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Der Staatsrat schlägt vor, unsere Motion abzulehnen, mit welcher wir die nötige Anzahl der Unterschriften für

Initiativen und Referenden im Rahmen des Agglomerationsgesetzes an realistische Verhältnisse anpassen wollen. Er wirft uns vor, unsere Vorschläge auf zwei unterschiedliche Systeme zu stützen; man müsse vom Gemeindegesetz ausgehen und nicht von der Verfassung, weil die Agglomeration letztlich auf einem Spezialgesetz beruhe, das formell auf dem gleichen Rang stehe wie das Gemeindegesetz. Das ist die Betrachtungsweise, die man haben kann, aber sie vermag meines Erachtens nicht voll zu überzeugen. Eine andere Betrachtungsweise lässt einen anderen Schluss zu, als dies der Staatsrat tut, wobei ich mich dabei keinen Illusionen hingeb.

Zumindest folgende Punkte gibt es aber zu beachten: Erstens: Sowohl die 10%-Klausel im Gemeinde- bzw. Agglomerationsgesetz, wie auch die fixe Unterschriftenzahl, welche die kantonale Verfassung für Initiative und Referendum festlegt, sind absolut willkürliche Zahlen. Es sind ganz einfach nur zwei verschiedene Methoden der Festlegung der benötigten Unterschriftenzahl. Aber man kann aus dieser Sachlage nicht einfach schliessen, dass die von den Motionären verlangte, geringere Unterschriftenzahl nicht statthaft sei.

Zweitens: Mit der von uns geforderten, geringeren Unterschriftenzahl halten wir uns mehr an die Vorgabe der Verfassung als an jene des Gemeindegesetzes. Wir orientieren uns also an der höher einzustufenden Rechtsnorm. Es gibt keinen triftigen Grund dafür, im Gemeinde- bzw. Agglomerationsgesetz eine höhere Unterschriftenzahl als in der Verfassung zu verlangen, in der mit den verlangten 6000 Unterschriften nur gerade 3,4% der Stimmberechtigten für ein Referendum oder eine Initiative genügen.

Drittens: Nach Meinung des Staatsrates ist das Agglomerationsgesetz auf die gleiche Stufe zu setzen wie das Gemeindegesetz. In seiner Ausformung und Wirkungsweise geht es jedoch weit über die Vorgaben des Gemeindegesetzes hinaus. Gemäss Artikel 12, Alinea 1 z.B., kann die Agglomeration den Gemeinden oder Gemeindeverbänden Dienstleistungen anbieten, wenn die Statuten dies vorsehen. Daraus wird klar ersichtlich, dass die Agglomeration eine andere Stellung hat als dies das Gemeindegesetz den Gemeinden zuweist. Deshalb kann sie auch bezüglich verlangter Unterschriftenzahl für Referenden und Initiativen eine gewisse Eigenständigkeit beanspruchen.

Viertens: Es ist inofgedessen eine nicht haltbare Behauptung des Staatsrates, wenn er an seiner Begründung festhält, es sei nicht möglich, den Prozentanteil von 10% nur auf der Agglomerationsebene zu ändern. Die Sonderstellung der Agglomeration mit einer eigenen Gesetzgebung lässt es durchaus offen, die für Initiative und Referendum benötigte Unterschriftenzahl anders als im Gemeindegesetz festzulegen.

Fünftens: Gerade weil die Agglomeration Freiburg zum Beispiel kulturell und sprachlich sehr unterschiedliche Gemeinden umfasst, sollte im Interesse einer realistischeren Handhabung und einer lebendigen Demokratie die Unterschriftenzahl relativ tief gehalten werden. Dabei geht es nicht darum, Projekte zu blockieren, andererseits sehen wir auch keinen Grund, uns vor dem Volk zu fürchten.

Wir bitten Sie deshalb, unsere Motion zu unterstützen.

¹ Déposée et développée le 19 juin 2008, BGC p. 1117; réponse du Conseil d'Etat le 25 novembre 2008, BGC p. 2541.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). L'agglomération de Fribourg a été approuvée le 1^{er} juin 2008 à la majorité des citoyennes et des citoyens et à la majorité des communes faisant partie du périmètre. L'agglomération est une institution politique qui est régie par une loi spéciale, de même rang que la loi sur les communes. Ainsi, pour exercer leur droit de présenter une initiative ou pour lancer un référendum les représentants politiques et les citoyens des communes membres ont suffisamment étudié et pris en compte les dispositions de cette loi. Dès lors, tout en tenant compte de ce qui est dit plus haut, il semble prématuré de vouloir déjà modifier la loi sur les agglomérations, du moins les articles 28 et 30, avant qu'elle n'ait fait force de loi et avant que le système n'ait fait ses preuves.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous recommande de ce fait de soutenir les conclusions du Conseil d'Etat et de rejeter cette motion.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la motion Boschung/Schorderet, que nous soutiendrons définitivement pour des raisons politiques.

Aux raisons légales qui ont été évoquées, nous ajoutons deux ou trois considérations d'ordre plus politique.

Nous comprenons que l'agglomération est une construction ambitieuse, complexe et surtout en construction. La participation citoyenne est dès lors essentielle pour qu'elle corresponde aux attentes élevées de la population et ne se transforme pas en une usine à gaz. Cette construction complexe a besoin de débats, de délibérations et peut-être même bien de certains conflits de temps en temps parce que nous pensons que c'est un atout, et pas une contrainte, pour traiter ces principaux enjeux et tirer parti de ces opportunités. La possibilité d'avoir recours facilement à une initiative ou à un référendum est certainement une manière de dynamiser sa construction et sa consolidation démocratique. Pour que l'agglomération fonctionne bien, les électeurs doivent pouvoir s'identifier et pour qu'ils s'identifient, ils doivent pouvoir participer directement et activement à sa construction. C'est un principe politique assez simple.

C'est pour cela que nous soutiendrons cette proposition, pensant que l'agglomération a tout à y gagner.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). L'agglomération fribourgeoise s'est mise en place avec une loi qui a été largement discutée. Lors du vote, les règles et les modalités étaient connues de tous les citoyens et c'est sur cette base que chacun s'est prononcé. Changer les règles du jeu aujourd'hui sans une volonté de la majorité des communes membres de l'agglomération entraînerait une rupture de confiance de la part des organes de cette entité. Nous constatons, comme le Conseil d'Etat, que le seuil de 10% des citoyens est nécessaire et qu'il représente la valeur standard pour les collectivités de droit communal dans le canton de Fribourg pour l'initiative et le référendum au niveau communal. La pratique a démontré que ce rapport n'est pas trop élevé. Actuellement, un tiers des communes est nécessaire pour déposer une initiative ou demander un référendum. La diminution de cette part risquerait

d'entraîner, comme le relève le Conseil d'Etat, une diminution de la cohésion au sein des communes membres de l'agglomération.

Avec ces considérations, la majorité du groupe démocrate-chrétien refusera cette motion.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a examiné également cette motion avec toute l'attention qui est due pour vous en proposer le rejet. En d'autres termes, le groupe socialiste se rallie à la version du Conseil d'Etat. Une fois n'est pas coutume!

Certes, vous allez me dire que le groupe socialiste a toujours défendu le principe de l'abaissement des limitations ou du nombre de signatures pour faire passer des initiatives, des motions, des fusions, etc. Mais ici, en l'occurrence, il ne peut s'empêcher de se poser un certain nombre de questions, questions qui tiennent à plusieurs facteurs. On se demande pourquoi c'est précisément pour l'agglomération qu'il faudrait déroger à la règle qui a été instaurée par la Constituante et qui traite finalement toutes ces questions sur un pied d'égalité. Pourquoi introduire ce déséquilibre? Je dois dire que les arguments qui justifieraient que l'on puisse diminuer le nombre de signatures nous paraissent pour le moins douteux et en tout cas fort peu convaincants. D'autre part, le groupe socialiste a aussi en mémoire une modification de l'article 29 de la loi sur les agglomérations où l'on a été tout à fait dans le sens contraire de ce que veut la motion, puisqu'on a encore compliqué davantage la tâche des agglomérations en exigeant pour toute nouvelle tâche l'obligation d'avoir l'unanimité des communes. Alors, là encore, on ne peut pas s'empêcher de se poser des questions.

En plus de ça, nous estimons que, si nous adoptons cette motion, nous affaiblirions le processus de l'agglomération, puisque nous donnerions des arguments supplémentaires aux anti-agglomération pour faciliter leur sortie, voire des modifications et autres démarches dans ce sens. Et quand on sait ce que cela suppose – je peux vous dire que je parle en toute connaissance de cause – la mise en place, la mise en œuvre, l'aboutissement non seulement des processus de l'agglomération mais de l'agglomération proprement dite, je dois dire que ce serait quasiment suicidaire de donner encore davantage de moyens pour torpiller le système que l'on a voulu.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous propose le rejet de la motion.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Pour une fois, le groupe libéral-radical sera du même avis que le groupe socialiste. Il faut croire que l'esprit d'agglomération commence à souffler entre nos communes.

Effectivement, je pourrais reprendre exactement les mêmes arguments que ma collègue Schnyder. Pourquoi changer ces 10% dans la loi sur l'agglomération et ne pas toucher la loi sur les communes, qui a la même disposition pour les communes et pour les associations de communes? Comme ma collègue, j'estime qu'une telle diminution de ce nombre de signatures ou du nombre de communes qui peuvent lancer une telle initiative ou un référendum fragilisera la cohésion de l'agglomération, car la récolte de signatures est une

activité laborieuse, certes, mais nécessaire dans l'exercice de notre démocratie. Les citoyens doivent avoir été abordés et les discussions qui en résultent sont importantes pour la formation de la décision. A trop vouloir diminuer le nombre de signatures... on pourrait voir une multiplication du nombre de référendums, ce qui, à mon avis, fragiliserait la cohésion de l'agglomération, car il faut bien voir que chaque commune a sa propre identité. Cette fragilisation pourrait amener à l'éclatement de l'agglomération. Les communes trop souvent mises de côté, mises en minorité, se sentiraient exclues et n'auraient plus qu'une seule issue, la sortie. En outre, alors si on n'arrive pas à récolter 10% de signatures c'est bien la preuve que cette question ne mérite pas d'être soumise à un vote, raison pour laquelle le groupe libéral-radical rejoint l'opinion du Conseil d'Etat.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Sur le 10%, je pense que cela n'a jamais empêché un référendum sérieux d'aboutir et le Conseil d'Etat ne pourrait pas imaginer des signatures à deux vitesses – dans certaines communes 10% et dans d'autres 3 ou 4%. Je connais des communes où on a multiplié les référendums. Cela n'a jamais été un problème de récolter des signatures même si les signataires ne sont pas toujours ceux qui vont aux urnes ensuite. Il n'est donc pas nécessaire, aux yeux du Conseil d'Etat, de modifier ou de déplacer le corps électoral trop souvent pour multiplier les occasions de vote. Il en va aussi, je crois, de la crédibilité de notre loi. A part une exception qu'a soulignée M^{me} Schnyder, la règle de l'unanimité pour une nouvelle tâche, le Grand Conseil a toujours été très fidèle à la loi telle qu'elle a été votée. Heureusement pour ce canton, l'agglo est enfin une réalité. Pendant tout ce processus on a vu que les mentalités ont changé. Même par rapport au projet de fusion 2011, il y a des communes qui se montrent plus ouvertes aujourd'hui. M. le Député Thévoz a parlé d'usine à gaz. Je dirais que je ne suis pas sûr que si on multiplie les actes législatifs et les modifications de loi on n'aboutisse pas alors à une usine à gaz par un excès peut-être de démocratie. On avait, ici dans cette salle, dit merci au député Haenni pour son action par rapport à la construction du Gymnase intercantonal de la Broye. J'étais aussi parmi les initiants. Je peux vous dire et cela avait été dit que si on avait commencé par vouloir mettre tout le monde d'accord sur les programmes, sur la durée des études, etc., on n'aurait toujours pas construit. Donc, il y a des moments où il faut avancer et il faut que les lois soient claires et non pas régulièrement modifiées. Je crois que l'intérêt de ce canton est que l'agglomération de Fribourg prenne le plus rapidement possible toute sa place dans ce canton et pour ceci, le Conseil d'Etat vous demande de ne pas modifier la loi sur l'agglomération.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 60 voix contre 14. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc

(BR, ACG/MLB), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 14.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 60.*

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Marbach (SE, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 5.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat P2032.08 Hugo Raemy/Martin Tschopp (égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration fribourgeoise)¹

Prise en considération

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Die Löhne der in der Kantonsverwaltung Freiburg beschäftigten Frauen sind durchschnittlich um 18% tiefer als die ihrer männlichen Kollegen. Das ist ein interessantes Resultat der Untersuchung der Chancengleichheit von Frau und Mann, welche das Büro für Gleichstellung und für Familienfragen 1997 in der Kantonsverwaltung durchgeführt hat. Die Untersuchung brachte weitere, klare Unterschiede zwischen weiblichen und männlichen Angestellten zutage: So waren Frauen beispielsweise in Kaderstellen der Staatsverwaltung deutlich untervertreten. Es wurde auch festgestellt, dass die Vereinbarkeit von Beruf und Familie einen wesentlichen Einfluss auf die Chancengleichheit von Frauen und Männern hatten. Frauen wurden klar benachteiligt. Die vollständigen Resultate wurden 2001 inklusive Empfehlungen, wie der Staat den Ungleichheiten entgegenwirken könnte, in diesem Bericht veröffentlicht.

¹ Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 804; réponse du Conseil d'Etat le 11 novembre 2008, BGC p. 2291.

Mehr als zehn Jahre nach der ersten Untersuchung ist es unserer Meinung nach an der Zeit, die Untersuchung in Bezug auf die Anstellungsbedingungen, die Arbeitszeitmodelle, das Lohnniveau, die Weiterbildungsmöglichkeiten, die Aufstiegschancen und die Kaderstellen zu wiederholen und mit der Situation von 1997 zu vergleichen. Wurden die vorgeschlagenen Verbesserungen umgesetzt? Wo besteht weiterhin Handlungsbedarf?

Ein besonderes Augenmerk ist dabei auch auf die Vereinbarkeit von Beruf und Familie zu richten. So fehlen in der Schweiz gemäss Schätzungen der Eidgenössischen Familienkommission Betreuungsangebote für rund 120 000 Kinder. Sie fordert deshalb einen massiven Ausbau der familien- und schulergänzenden Betreuungsangebote für Kinder. Die Schweiz gehört gemäss einer OECD-Studie bezüglich der Betreuung von Kindern bis zum Alter von 4 Jahren zu den schwächsten OECD-Ländern.

Der Kanton Freiburg könnte genau hier eine Vorreiterrolle spielen. Dem Staat als grösstem Arbeitgeber im Kanton Freiburg kommt ganz allgemein bei der Umsetzung des Gleichstellungsartikels Artikel 7, Absatz 3 der Bundesverfassung eine Modellrolle zu.

Mit unserem Postulat sind wir auch ganz auf der Linie des Staatsrates, welcher Verbesserungen in der Gleichstellung von Mann und Frau in seinem Regierungsprogramm zur Legislaturperiode 2007–2011 unter der Herausforderung 3 formuliert hat. Die Resultate der von uns geforderten Untersuchung könnten die Grundlage zur Umsetzung dieses Zieles bieten.

Wir danken dem Staatsrat für seine positive Antwort und laden Sie alle ein, unser Postulat ebenfalls zu unterstützen.

Tschopp Martin (*PS/SP, SE*). Eine Verwaltung, die Männern und Frauen die gleichen Chancen gibt, profitiert mehrfach. Sie wird attraktiver für qualifizierte Mitarbeitende, senkt die Fluktuationsrate, steigert die Innovation und gewinnt ein fortschrittliches Image. Das gilt auch für Unternehmen. Der Staatsrat ist sich dieses Umstands bewusst. In seiner Antwort auf unser Postulat unterstreicht er nämlich, dass ihm die Chancengleichheit wichtig ist, ist dieses Thema doch auch Inhalt der Regierungsrichtlinien. Ich danke dem Staatsrat an dieser Stelle, dass er das Postulat unterstützt.

Hugo Raemy hat einige Aspekte ausgeführt, ich möchte noch zwei einbringen, die mir im Zusammenhang mit diesem Postulat – und, wenn es überwiesen wird, mit der Analyse – sehr wichtig sind.

Erstens: Die Aufstiegschancen für Kaderstellen für Frauen: Ich kenne die genauen Zahlen der Frauen in Kaderstellen der Kantonsverwaltung 2009 nicht. Wenn ich jedoch den Staatskalender durchblättere, finde ich nicht so viele Frauen in Kaderstellen. Hugo Raemy hat ausgeführt, wie gross der Prozentsatz bei der Analyse 1997 war. Der Staatsrat ist gerade hier gefordert, denn Chancengleichheit kann und darf nicht nur in quantitativer Hinsicht angestrebt werden, sondern insbesondere auch in qualitativer Hinsicht. Es gilt daher, mit den richtigen Anreizen Kaderstellen für Frauen attraktiv zu machen. Über Potenzialanalysen kann das Potenzial von Frauen bereits früh erkannt und gefördert werden. Allein in der Bundesverwaltung, als

Beispiel, haben letztes Jahr bereits mehr als hundert Frauen eine Potenzialanalyse machen lassen. Dieses Angebot wurde letztes Jahr gestartet. Das Vorurteil, dass sie ja gar nicht wollen, wurde damit klar widerlegt. Man muss den Frauen nur die Möglichkeit geben. Neben solchen Analysen braucht es aber in jedem Fall aber auch Begleitmassnahmen, wie gezielte Kaderförderungsprogramme, «Jobrotation», Fachkarrieren, gezielte und bedarfsorientierte Weiterbildung usw.

Für die aktive Förderung der Chancengleichheit von Frau und Mann stellt der Bund finanzielle Mittel bereit; unterstützt werden innovative und praxisnahe Projekte mit langfristiger Wirkung. Die Analyse und die Massnahmenplanung, die nach Annahme des Postulats gemacht werden müssen, können direkt mit Bundesgeldern finanziert werden, falls der Staatsrat ein entsprechendes Projekt beim Eidgenössischen Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann (EBG) einreicht.

Der zweite Punkt, der mir wichtig ist, ist die Lohnsituation der Frauen und Männer in der Kantonsverwaltung. Die Analyse 1997 hat gezeigt, dass es in der Kantonsverwaltung Lohnunterschiede gibt. Der Staatsrat will gerade diese Thematik eingehend untersuchen. Das Eidgenössische Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann hat vor zwei, drei Jahren ein Instrument entwickelt, das «Logib», mit dem sich auf einfache Art und Weise die Lohnsituation untersuchen lässt. «Einfache Art und Weise» bedeutet, dass in Unternehmen und in Verwaltungseinheiten mit mehr als 50 Mitarbeitenden mit wenig zeitlichem Aufwand diese Lohnunterschiede für gleiche Arbeit aufgezeigt werden können. Dieses Instrument steht gratis zur Verfügung und kann auf der Internetseite des EBG heruntergeladen werden.

Ich bitte Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, unser Postulat zu unterstützen, damit wir eine Auslegeordnung über die heutige Situation und die daraus abzuleitenden Massnahmen der Chancengleichheit in der Kantonsverwaltung erhalten.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat. Il est satisfait de la réponse donnée par le Conseil d'Etat et salue tout particulièrement l'élaboration d'un règlement sur le temps de travail prévu pour entrer en vigueur au premier juillet de cette année. La flexibilisation du temps de travail contribuera à une meilleure articulation entre vies professionnelle et familiale et elle répondra aussi à l'invitation lancée aux commissions scolaires d'établir des tranches horaires blocs suite à l'introduction de la deuxième année d'école infantine.

Quant au niveau de l'égalité des chances, je pense qu'il y a encore de nombreux efforts à fournir pour intégrer les femmes, que ce soit dans des commissions, des conseils d'administration ou en tant que cadres. Trop souvent encore, les femmes peinent à croire en leurs propres valeurs, compétences utiles à notre démocratie. Seules 22 femmes sur 110 sont élues dans ce parlement, c'est trop peu! Ce postulat aidera sans doute à changer encore les mentalités et à donner à la femme une meilleure image d'elle-même.

Je vous invite donc à soutenir ce postulat.

Zürcher Werner (*UDC/SVP, LA*). Das Postulat ist zu befürworten, weil eine erneute Überprüfung nach 13 Jahren mehr als fällig ist. Statistische Angaben, die als veraltet gelten, könnten eventuell ein schlechtes Image für den Kanton bedeuten. Das Postulat ist zu befürworten, damit die Einrichtung der für die Gleichstellung vorgesehenen Massnahmen nicht stehen bleibt und damit diese dadurch auch auf ihre Tauglichkeit überprüft werden.

Die SVP-Fraktion ist für die Annahme dieses Postulats.

Ayant été quelques années au Bureau de l'égalité, j'aimerais quand même qu'il y ait égalité hommes-femmes au Bureau de l'égalité.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien dans sa grande majorité vous propose d'approuver ce postulat. L'aménagement du temps de travail et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille constituent un grand défi, non seulement dans l'administration cantonale, mais également pour le marché du travail fribourgeois. Nous aurons l'occasion d'y revenir de manière plus précise dans le cadre de la mise en œuvre de la constitution cantonale, je pense en particulier au projet de structures d'accueil pour la petite enfance. Le groupe démocrate-chrétien vous recommande donc de suivre l'avis du Conseil d'Etat.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Je me permets d'être quelque peu provocateur et de m'adresser à la gente masculine de cette assemblée. En tant que doyen de ce Grand Conseil, je m'y autorise.

Messieurs les Députés, que ferions-nous sans nos braves collègues féminines? Que ferions-nous sans nos mamans, nos épouses, nos maîtresses et j'en passe? Un tout petit exemple: du fond de la Veveyse, aux petites heures du matin, à Granges, se lever avant six heures préparer le petit déjeuner pour son mari et son fils qui doit aller à l'école, mener son fiston à la gare pour qu'il puisse rejoindre l'école, rentrer à la maison, embrasser son mari, prendre sa serviette, sauter dans la voiture de Denis Grandjean et se rendre sur Fribourg. Mesdames et Messieurs, c'est un parcours de combattante et il faut le faire. Au four, au moulin, à l'écoute de nos moindres atermoiements, faisant fi de la fatigue engendrée par de multiples activités, prêtes à satisfaire nos plus ardents désirs, une reconnaissance totale doit leur être rendue.

Les siècles qui se sont succédé ont certes amélioré le statut de celles qui aujourd'hui donnent à nos jours et à nos nuits cette incomparable valeur ajoutée. Oui! Oui, je crois que l'on peut tirer chapeau à celui qui a compris que le malheureux Adam qui tournait en rond dans son paradis terrestre, méritait d'avoir à ses côtés autre chose que des pelouses, des arbres fruitiers, même si les pommes étaient magnifiques.

Cette reconnaissance doit être aujourd'hui inscrite dans les faits. La femme ne doit souffrir d'aucune différenciation, d'aucun préjugé défavorable lors de places à repourvoir. J'interpelle ici les décideurs au plus haut niveau de l'Etat, M. le Conseiller d'Etat, vous m'entendez, où sont les femmes dans nos importants conseils d'administration? La parité des salaires dans

l'administration est-elle une réalité? Enfin, les multiples activités féminines liées aux charges familiales ne doivent pas prêter à l'occupation d'un poste dans l'administration. Je souhaite en tous les cas que la parité entre hommes et femmes ne souffre d'aucune discrimination. Elles nous sont beaucoup trop indispensables.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Ich wechsele jetzt von den männlichen Stimmen wieder zu einer Frauenstimme und habe Ihnen kurze Gedanken mitzuteilen: Auch am Anfang des 21. Jahrhunderts gibt es in der Schweiz einen eklatanten Widerspruch zwischen der rechtlichen Gleichstellung von Frauen und Männern, die weitgehend verwirklicht ist, und der faktischen Gleichstellung von Frauen in Wirtschaft, Politik und Gesellschaft, die bei weitem noch nicht durchgesetzt ist. Nicht nur im privaten Unternehmen, auch in der öffentlichen Verwaltung sollen Frauen gleich vertreten sein wie Männer. Auch in der Führungsetage mit gemischten Führungsgremien kommt man nicht nur der Gleichstellung näher, sondern kann auch Erfolge erzielen. Schon rein volkswirtschaftlich gesehen können wir es uns nicht leisten, die gut ausgebildeten Frauen nicht oder weniger in den Arbeitsprozess einzubeziehen. Frauen müssen an der Ausarbeitung von Projekten und von Programmen, an der Entwicklung von Lösungen, die uns alle betreffen, teilhaben. Neben Effizienz und Produktivität bringen Frauen auch andere Elemente in Entscheidungen mit, die letztlich Qualität bedeuten.

Die Anstrengungen der beiden Motionäre verdienen es, unterstützt zu werden. Auch wenn heute die entsprechende Untersuchung noch aussteht, darf doch gefordert werden, dass Frauen, Mütter gleiche Chancen wie Männer in der Kantonsverwaltung haben sollen; die gleiche Chance bekommen sollen, in der Kantonsverwaltung vertreten zu sein.

Und die Verwirklichung dieses Ziels kann nur erreicht werden, wenn dafür auch Männer mobilisiert werden können. Daher Hut ab vor diesen zwei Männern, diesem Vorstoss, der von zwei Männern eingereicht worden ist.

Die SP unterstützt somit die Absicht des Staatsrates, eine Untersuchung über die Umsetzung der Gleichstellung von Mann und Frau in der Kantonsverwaltung durchzuführen und in der Folge einen entsprechenden Aktionsplan auszuarbeiten, und stimmt daher der Überweisung des Postulats zu.

Corminboeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat, comme il le dit dans sa réponse, accorde beaucoup d'importance à cette égalité des chances et il en a fait un objectif de son programme gouvernemental. C'est vrai que le Conseil d'Etat a été très interpellé par les résultats du sondage de 1996 et par d'autres études, qui montraient une différence sensible entre les collaboratrices et les collaborateurs du canton. Il aimerait donc bien mesurer la situation actuelle et mesurer l'évolution. Il y a sûrement quelques explications, c'est que souvent les carrières féminines sont interrompues et ainsi l'avancement est moindre que chez les hommes. C'est une par-

tie des explications. Nous avons déjà mandaté le SPO et le Bureau de l'égalité pour débiter cette étude qui, de toute façon, intéresse le Conseil d'Etat. Et je peux dire que la réponse pourra en tout cas respecter les délais et sera soumise très prochainement au Grand Conseil.

C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat vous demande d'approuver ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 79.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un membre (représentant les locataires) de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 89; rentrés: 89; blancs: 7; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Christoph Bertschy* par 82 voix.

Un membre (représentant les locataires) de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 92; rentrés: 87; blancs: 7; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Beatrix Vogl Ott* par 79 voix.

Un membre (représentant les bailleurs) de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse

Bulletins distribués: 87; rentrés: 81; blancs: 9; nul: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Xavier Guanter* par 72 voix.

Un-e assesseur-e (représentant les étudiants) auprès de la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 86; rentrés: 84; blancs: 6; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Claudio Hug* par 78 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e (représentant les employeurs) à la Chambre des prud'hommes du Lac

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blancs: 4; nul: 1; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Manfred Meyer* par 85 voix.

Un-e assesseur-e à la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Bulletins distribués: 79; rentrés: 76; blancs: 3; nul: 0; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élu pour une durée indéterminée *M. Yvan Chassot* par 73 voix.

Un assesseur suppléant (représentant les étudiants) auprès de la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 81; rentrés: 80; blancs: 3; nul: 1; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est réélu pour une durée indéterminée *M. Patrick Rey* par 76 voix.

– La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*